

F E D E C H O S E S



-----*Pour le fédéralisme*-----

Fédéchoses - *F107*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

2000 - 2° Trimestre

N°107

l'hypocrisie n'arrête pas Haider,
mais la constitution européenne peut le faire.

La formation d'un gouvernement autrichien soutenu par le national-populiste Haider représente une menace réelle pour l'Union. La montée de Haider est liée à l'insécurité générée par le processus de l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est et à la Turquie. La décision des 14 pays d'isoler l'Autriche est dictée par la peur que d'autres Haider se cachent en Europe orientale, comme en Europe occidentale.

Cependant les indignations et les condamnations ne suffisent pas. Il ne suffit pas de demander à Haider de souscrire une "déclaration sur les valeurs de la démocratie européenne". L'Union n'a aucune légitimité démocratique et personne n'a le pouvoir de demander à Haider de respecter la démocratie européenne. Seule une constitution européenne, approuvée par les citoyens de l'Union, donnerait aux organes politiques et juridiques de l'Union le pouvoir, non seulement de défendre la démocratie européenne mais aussi de gérer démocratiquement, dans le respect des droits des citoyens et de leur identité culturelle, le processus de l'élargissement.

Au contraire :

- a / les chefs d'Etats et de gouvernements ont décidé à Helsinki d'élargir l'Union en n'introduisant que des modifications marginales aux Traités et sans reconnaître la moindre valeur à la Charte des droits des citoyens européens que le Parlement européen est en train d'élaborer avec les Parlements nationaux ;
- b / la Commission Prodi, chargée de faire des propositions pour la réforme de l'Union s'est alignée sur l'hypothèse minimaliste des gouvernements et a écarté l'hypothèse d'une Constitution européenne ;
- c / le Parlement européen qui, en tant que légitime représentant des citoyens européens, aurait le pouvoir de proposer aux gouvernements une Constitution européenne, n'assume pas ses responsabilités.

Ceux qui, au sein des gouvernements européens, de la Commission et du Parlement européen veulent se dissocier du chœur des hypocrites réclament une Constitution fédérale européenne. L'unité de l'Europe est en danger parce que le nationalisme n'a pas encore été vaincu. Et dans les situations d'urgence, il ne suffit pas de dénoncer. Il faut assumer ses responsabilités.

Fédéchoses

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de *Fédéchoses*.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de *Fédéchoses* à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

☐ le présent numéro

☐ Le numéro suivant

☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Roland Calba
Benoît Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel



FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME

Presse Fédéraliste
Maison de l'Europe
12, rue Président Carnot
69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon
Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Editorial : L'hypocrisie n'arrête pas Haider. Mais la constitution européenne peut le faire.	P.	1
Le sens de l'échec du Sommet de Seattle et la manifestation de Nice pour la Constitution européenne. Lucio Levi	P.	3
Interview : Jo Leinen. Président de l'Union européenne des fédéralistes.	P.	6
La lutte commence au Parlement européen (extrait de <i>L'Unità europea</i>)	P.	8
La Conférence intergouvernementale (CIG) et après. Gérard Onesta. (extrait de <i>Midi Fédéraliste Européen</i>)	P.	9
La Fédération vite ! Anne-Marie Idrac (extrait de <i>L'Europe fédérale</i>)	P.	10
Résolutions du Comité fédéral de l'UEF - Bruxelles 1 et 2 avril 2000	P.	11
La Carinthie en proie à Haider. Y.J. (extrait de <i>Le Peuple Breton</i>)	P.	12
Lettre européenne (mars 2000). Publius	P.	13
Alexandre Marc. Un pionnier du fédéralisme européen. Bernard Vuyenne (article publié dans <i>Le Monde</i>)	P.	14
L'engagement fédéraliste de Julius Nyerere. Guido Monçani	P.	15
Marées noires : ... Guy Marchand écrivait en 1978	P.	17
L'Union européenne : un modèle d'unification régionale. James W. Arputharaj	P.	18
L'impérialisme américain favorise la prolifération nucléaire. Sergi Viaule (article extrait de <i>Occitania</i>)	P.	20
Lyon 9 mars : Les langues régionales et minoritaires - le centralisme français à l'épreuve. <i>Fédéchoses</i>	P.	22
Charte européenne des langues régionales. Le blocage français. Jean-Louis Raccouchot (extrait de <i>La Letra</i>)	P.	23
Cour pénale internationale : le traité et sa pilule. Roland Calba	P.	24

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien : 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 12, rue président Carnot 69002 LYON

- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

**LE SENS DE L'ECHEC DU SOMMET DE SEATTLE
ET LA
MANIFESTATION DE NICE
POUR LA CONSTITUTION EUROPEENNE**

Lucio LEVI

Après l'échec du Sommet de Seattle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est arrivée à un tournant. Cet échec a mis en évidence son incapacité constitutionnelle à poursuivre les objectifs du *Millenium Round*.

La mondialisation a besoin de règles

Avec la création d'un marché mondial ouvert grâce à une réduction généralisée des tarifs douaniers, le problème le plus important qu'il faut maintenant résoudre, c'est la mise en place de règles nouvelles pour la concurrence au plan universel. La véritable solution consiste à corriger les distorsions d'un processus de mondialisation qui a livré la protection de l'environnement, les droits sociaux, la santé publique et la sécurité des consommateurs au seul bon vouloir des forces du marché. En d'autres termes, il n'est plus possible de traiter des questions commerciales indépendamment des questions écologiques et sociales. Dans le même temps, la création d'un marché mondial ouvert requiert la mise en place d'un nouvel ordre international. C'est aussi nécessaire en fonction de l'instabilité monétaire croissante, du déclin du rôle mondial du dollar américain et de l'apparition de l'Euro.

Ainsi, après la première phase du processus de mondialisation qui a vu la réduction généralisée des barrières douanières, il faut maintenant passer à une deuxième phase pour réguler le marché mondial. En utilisant la terminologie du fédéraliste anglais John Pinder on pourrait dire que le défi auquel le monde est aujourd'hui confronté c'est la passage d'une *intégration négative* (suppression des obstacles à la libre circulation des biens et des services) à une *intégration positive* (mise en place de politiques mondiales pour réguler le processus de mondialisation). L'analogie avec les problèmes auxquels l'Union européenne a été confrontée après la réalisation de l'union douanière est évidente. Dès la création du Marché commun, la transition de l'union douanière à une union économique et monétaire a toujours été inscrite sur l'agenda européen.

L'OMC, avec ses 135 Etats membres, n'est encore pas réellement une organisation universelle : 25 pays tels que la Chine, la Russie et l'Indonésie sont sur la liste d'attente. La décision d'abolir les barrières tarifaires concernant les 48 pays les plus pauvres du monde est le signal le plus urgent qui devrait être adressé aux pays en voie de développement. Mais la nécessité de mener à bien le processus de libéralisation n'exclut pas le fait que la solution réside dans la régularisation de la mondialisation. Deux visions différentes de l'avenir se sont affrontées à Seattle. D'un côté les Etats-Unis sont restés fidèles à la formule traditionnelle du libre échange international qui permettrait de confirmer leur position hégémonique sur le marché mondial. La plupart des firmes multinationales souscrivent naturellement à cette position. De l'autre côté l'Europe et les pays en voie de développement, même s'ils sont animés par des intérêts différents, ont soutenu l'idée que la mondialisation a besoin de règles et d'un renforcement des institutions nécessaires à la poursuite de cet objectif.

La société civile mondiale revendique la démocratie internationale

On ne peut pas arrêter la mondialisation. Le retour au protectionnisme constituerait une solution réactionnaire qui s'opposerait à l'impulsion donnée par la révolution scientifique et technique du mode de production à l'évolution sociale et historique. Les pays qui décideraient de rompre avec le marché mondial seraient confrontés aux conséquences dramatiques de l'appauvrissement et même au risque de l'explosion. En même temps, on ne peut pas attendre de la « main invisible » du marché qu'elle apporte la réalisation d'intérêts publics tels que le plein emploi, l'aide au développement, la protection de l'environnement et la santé publique. La mondialisation a été considérée comme un simple phénomène économique. On a négligé sa dimension politique. Un mécanisme politique est pourtant essentiel pour la contrôler. La réponse c'est un gouvernement mondial.

Sans institutions politiques mondiales efficaces, l'interdépendance mondiale est vouée à renforcer les inégalités et à susciter des désordres et des conflits internationaux. La seule manière de réguler le processus de mondialisation c'est de mettre en place des autorités universelles plus fortes et démocratiques. Seattle a montré clairement l'émergence d'une société civile et d'une opinion publique mondiales. La coalition des Organisations non gouvernementales (ONG) qui a provoqué l'échec du *Millennium Round* était un cœur de voies discordantes. Par exemple, les intérêts des syndicats américains qui craignent la concurrence des pays en voie de développement où le travail n'est pas protégé, ne coïncidaient pas avec ceux des pays qui exploitent le travail des enfants et considèrent les clauses sociales aux accords internationaux comme une invention protectionniste des pays riches. Il faut reconnaître également que la protection de l'environnement n'est pas une réelle priorité des pays en proie à la famine. L'une des affiches les plus significatives brandies lors des manifestations de Seattle avait le slogan « pas de mondialisation sans démocratie ». Ce slogan illustre une aspiration confuse à une démocratie internationale qu'il sera désormais impossible de neutraliser. Un nouvel acteur politique est entré sur la scène mondiale ; il veut faire entendre sa voix par les grandes puissances économiques et politiques qui régissent la mondialisation. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple réforme institutionnelle de l'OMC. Il faut oser réclamer un gouvernement mondial et diffuser ce mot d'ordre au sein de la société civile même si nous savons qu'il s'agit d'un objectif à long terme. Il faut démocratiser la mondialisation par : 1/ la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) conçue comme un pas vers un Parlement mondial (ce processus pourrait démarrer avec la création du *forum de la société civile mondiale* permettant aux ONG d'avoir un impact sur l'Assemblée générale) ; 2/ celle d'un Conseil de sécurité qui deviendrait le Conseil des grandes régions du monde avec le rôle d'un Sénat mondial ; 3/ le renforcement du pouvoir du Secrétariat général et sa transformation en un organisme similaire à la Commission européenne et regroupant les diverses agences des Nations unies ; 4/ l'attribution de pouvoirs contraignants aux décisions de la Cour internationale de justice ; 5/ l'élargissement du pouvoir du système de l'ONU pour lui confier le *leadership* des organisations internationales du commerce, des finances, du développement, du travail et de l'environnement ; 6/ la création de ressources propres pour les Nations unies.

Le Gouvernement européen : un pas vers la démocratisation de la mondialisation

L'Union européenne bien qu'elle soit encore une construction inachevée n'est pas seulement un modèle pour l'unification des grandes régions du monde ni pour la réforme des Nations unies. Elle peut aussi être considérée comme le moteur des autres unifications régionales et de celle du monde pour peu qu'elle sache se doter d'un gouvernement démocratique et efficace. L'Union européenne est potentiellement la seule puissance au monde capable d'assumer,

avec les Etats-Unis, la charge et la responsabilité de la politique mondiale et de les inciter à soutenir le projet de réforme de l'ONU. Le projet d'un partenariat euro-américain peut devenir la pierre angulaire de la paix mondiale, tout comme l'axe franco-allemande constitué le noyau de l'intégration européenne. Le gouvernement démocratique de l'Europe montrera la voie vers l'unité du monde et la démocratie internationale, comment restaurer la primauté de la politique et maîtriser la mondialisation. Nous devons essayer de mobiliser toutes les forces disponibles, en commençant par les mouvements de la société civile, pour exiger que ce soit le pouvoir des citoyens qui dirige l'Europe. Le Conseil européen qui se réunira le 7 décembre à Nice, à la fin de la Présidence française de l'Union européenne, pour conclure la Conférence intergouvernementale sur les réformes institutionnelles mettra en évidence que les gouvernements sont bien incapables de doter l'Europe d'une constitution. La manifestation organisée par les fédéralistes à cette occasion devrait être le Seattle de l'Europe.

Nice, le 7 décembre 2000

NON A L'EUROPE DES SOMMETS OUI A L'EUROPE DU PEUPLE

L'Union européenne a un marché commun, une banque centrale, un Parlement, un drapeau et un hymne. On projette également une défense européenne. Mais pas la démocratie européenne.

Tous les cinq ans, les citoyens européens votent, mais ils ne peuvent pas choisir leur gouvernement. C'est pourquoi il y a un déficit démocratique en Europe.

Or, sans un gouvernement européen :

- **L'Union européenne n'est pas en mesure de répondre aux défis du chômage, des technologies d'avant-garde, du développement soutenable et de la mondialisation,**
- **L'Union européenne est incapable de collaborer sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis et les autres puissances mondiales à la construction d'un nouvel ordre international fondé sur le droit, la solidarité entre les nations et sur la paix,**
- **L'Union européenne risque à cause de son indispensable élargissement à l'Europe de l'Est et à la Turquie, la paralysie et la dissolution.**

Pour répondre à ces défis il faut fonder les pouvoirs de l'Union européenne sur la volonté populaire. Or, les gouvernements ont, au contraire, confié la réforme de l'Union à une conférence diplomatique afin de conserver une souveraineté nationale toujours plus vide de sens. Ils entendent, en outre, nier toute valeur à la Charte des droits des citoyens européens que le Parlement européen élabore actuellement avec la collaboration des parlements nationaux.

L'Europe des citoyens proposée par les gouvernements est un leurre.

Les fédéralistes appellent tous les citoyens et toutes les forces actives de la société civile à revendiquer les droits des citoyens européens en participant à la manifestation de Nice, le 7 décembre 2000, à l'occasion du Conseil européen clôturant la Présidence française, afin de demander aux gouvernements de confier au Parlement européen, seul représentant légitime du peuple européen, la tâche d'élaborer une Constitution européenne.

NON A UN NOUVEAU TRAITE OUI A LA CONSTITUTION EUROPEENNE



interview ...

Jo Leinen, Président de l'UEF

- « Félicitations pour votre élection au parlement européen. C'est la première fois qu'un président de l'UEF devient parlementaire européen. Comment allez-vous, dans cette position, promouvoir les objectifs poursuivis par les fédéralistes ? Pensez-vous que cette nouvelle période durant laquelle le Parlement européen assurera son mandat, revêtera un caractère constituant ?

Merci beaucoup pour votre soutien. Un président de l'UEF au Parlement européen signifiera plus d'opportunités et de chances. Nous avons maintenant pris pied dans la maison et nous ne sommes plus confrontés à des portes closes.

Je me concentrerai tout d'abord sur la formation d'un intergroupe parlementaire pour une "Constitution européenne". L'idée c'est que des fédéralistes de tous partis politiques peuvent travailler étroitement pour promouvoir l'adoption d'une constitution. Une centaine de parlementaires européens environ ont exprimé leur intérêt pour une telle initiative.

Les Etats-membres veulent initier une autre conférence intergouvernementale (CIG) au Sommet d'Helsinki, qui se conclura sous la présidence française. Le Parlement européen devrait être très clair sur le fait qu'il n'acceptera ni la méthode ni le résultat d'une telle conférence. De nombreux citoyens, des parlements tout comme de nombreuses personnalités des médias ne veulent pas d'une nouvelle CIG où les décisions sont prises en dehors des citoyens. Limiter les discussions politiques de cette conférence aux "reliquats" d'Amsterdam ne suffira pas à surmonter les défis auxquels l'Union est confrontée.

Le Parlement doit initier un dialogue critique avec les gouvernements. Ce débat devrait aboutir à une décision permettant au Parlement européen de présenter un projet de constitution européenne comme ce fut le cas à l'époque de Spinelli. La politique européenne doit faire l'objet d'un contrôle par le Parlement européen. Elle doit faire l'objet de décisions politiques et ne pas être laissée dans les mains de technocrates anonymes. Il est vital d'organiser des conférences parlementaires impliquant le Parlement européen, tout comme les parlements nationaux et régionaux.

- « De récents événements tels que la réunion commune de l'UEF et du MFM à Montreux (septembre 1997) ainsi que l'association de l'UEF et du MFM décidée au Congrès de l'UEF à Bonn (avril 1999) semblent montrer que le lent rapprochement entre les organisations fédéralistes les plus importantes dans le monde se poursuit aujourd'hui avec une énergie renouvelée. Etes-vous d'accord avec cette affirmation ? Quelles sont les raisons de cette accélération ? Quelles sont, à votre avis, les principales similitudes entre l'Union européenne des fédéralistes (UEF), le Mouvement fédéraliste mondial (MFM) et les Jeunes européens fédéralistes (JEF) et quelles sont les divergences à surmonter ? Croyez-vous que la nouvelle formule de The Federalist Debate en tant qu'organe de débat permanent entre fédéralistes de différentes tendances peut contribuer à renforcer ce processus ?

L'UEF et le MFM partagent des origines et des buts communs.

Durant la Deuxième Guerre Mondiale beaucoup réalisèrent alors que la liberté, la paix, la démocratie et la tolérance ne seraient possibles que si les Etats nations déléguaient une part de leur souveraineté à des institutions internationales. Les fédéralistes européens se sont consacrés essentiellement au projet d'intégration européenne. Même si l'état actuel de l'intégration européenne pourrait faire l'objet d'améliorations, ce qui a été réalisé est d'une importance historique. La liberté, la paix, la démocratie et d'une certaine manière la prospérité dominent au sein de l'U.E.

A l'époque de la mondialisation, l'Europe est bien plus interdépendante à l'égard du reste du monde et à ce titre elle est plus affectée par toutes les crises qui touchent des régions lointaines. C'est précisément pour cette raison que l'Europe doit s'intéresser vivement à la stabilité mondiale.

Il ne faut pas que cet ordre mondial soit dominé par une seule superpuissance ni par un petit groupe d'Etats puissants. Un ordre mondial acceptable ne sera réalisé que lorsque les Etats nations du monde entier seront prêts à abandonner une part de leur souveraineté à des institutions internationales telles qu'elles ont été décrites par le modèle fédéraliste. Au tournant du XXI^e siècle, les fédéralistes européens auront donc à adapter de plus en plus leur vision dans le sens de l'établissement d'un ordre mondial.

C'est dans ce contexte qu'une coopération plus étroite entre l'UEF et le MFM apparaît comme une prochaine étape logique. Après tout, les deux organisations se sont formées le même jour à Montreux, il y a plus de 50 ans, avec, à l'esprit, des objectifs similaires. Aujourd'hui les jeunes, partout dans le monde, partagent un sentiment fort "d'appartenance commune". Ils ont aussi un intérêt particulier pour

construire leur avenir et à ce qu'il ne soit pas détruit par des crises mondiales

The Federalist Debate devrait devenir un forum de discussion pour les différentes écoles fédéralistes pour assurer un échange d'informations et donner une représentation plus forte de nos objectifs. La nouvelle formule de The Federalist Debate prévoit une rubrique destinée aux opinions de représentants d'ONG et de la société civile désireux de débattre avec nous du fédéralisme européen et mondial.

◀ Si l'on prend en compte le déclin des partis politiques et le désengagement des électeurs, quel rôle ces entités politiques peuvent-elles jouer dans le processus de l'unification européenne et mondiale ?

L'un des changements majeurs apporté par ce qu'on appelle "la société de l'information" c'est que chaque individu peut devenir un "acteur". Les partis politiques ont perdu le monopole des débats et des projets politiques. Les ONG et les institutions de la société civile ont pris l'initiative et remplissent des fonctions politiques importantes.

Les organisations telles que Greenpeace, Amnesty International, la Campagne contre les mines anti-personnel et d'autres groupes indiquent clairement qu'une nouvelle carte de l'arène politique a été dressée. The Federalist Debate devrait servir de plate-forme de discussion pour les ONG. Les ONG ont souvent servi de pionniers dans le domaine de la coopération transnationale et pourraient ainsi constituer des partenaires intéressants pour la construction d'une fédération mondiale.

◀ Pensez-vous que l'engagement des fédéralistes européens pour construire une Fédération européenne peut aider les fédéralistes mondiaux à réaliser une fédération mondiale ? Quelles initiatives pourrait prendre une fédération européenne pour étendre la démocratie internationale à d'autres régions du monde et promouvoir la transformation des Nations unies en une fédération mondiale ?

Partout dans le monde, l'Union européenne est considérée comme un modèle d'intégration transnationale. En Amérique latine, en Asie et en Afrique, il est sûr que cette forme d'intégration continentale sera suivie. C'est pourquoi il est nécessaire, après avoir établi le marché unique et l'union monétaire, d'aller de l'avant en réalisant l'union politique sur une base constitutionnelle.

On peut tirer de nombreuses leçons de l'expérience de l'U.E. pour une fédération mondiale. Il est par exemple de la plus haute importance d'équilibrer des cycles de négociations intergouvernementales par une implication parlementaire et éventuellement un parlement mondial de l'ONU constitue un objectif urgent.

La Cour européenne de justice de Luxembourg a été amenée à jouer un rôle crucial dans le processus de l'intégration européenne. Elle a souvent défendu les principes et les valeurs de l'unification européenne contre la résistance des gouvernements nationaux. C'est pourquoi il est important de soutenir la Cour pénale internationale dans son travail.

Le Comité économique et social (CES) et le Comité des Régions sont des institutions importantes qui représentent les intérêts de la société civile et les niveaux décentralisés de gouvernement, dans la politique européenne. Cette représentation devrait aussi être assurée au niveau de l'ONU. Des organisations de la société civile mais aussi les municipalités et les régions doivent être institutionnalisées par l'ONU. De plus, la "Charte des pouvoirs locaux" du Conseil de l'Europe devrait avoir son équivalent au niveau mondial. Partout dans le monde, la démocratie locale représente une base importante pour que les gens prennent en main leur propre destin et pour dépasser les obstacles des barrières nationales.

Interview réalisée en juillet 1999.



vient de paraître ...

Bernard Barthalay animateur du Mouvement fédéraliste européen en France des années soixante aux années quatre-vingt nous fait au seuil de l'année 2000 le cadeau de son ouvrage

"Nous, citoyens des Etats d'Europe, ..." publié aux éditions Lharmattan, Paris, 1999, 255pages.

Destiné au grand public, ce livre fait l'éloge de la méthode communautaire de Jean Monnet, conçue comme une étape permettant de doter l'Europe d'un "gouvernement provisoire".

Il met en évidence l'objectif "fédérer les Etats" à travers une constitution. Ses références : Hamilton, Spinelli et le professeur Jacques Lambert qui écrivait en 1933 *"Comme il ne peut exister actuellement d'Etat mondial faute d'intérêts communs suffisamment nombreux pour le monde entier, le problème de la paix et de la sécurité se réduit aujourd'hui à l'organisation de l'Etat européen"*.

Strasbourg

Le Parlement européen prend position au sujet d'Helsinki.

LA LUTTE A COMMENCE AU PARLEMENT EUROPEEN

L'amendement Duff-Frassoni pour la Constitution européenne obtient 106 oui, 322 non, 11 abstentions.

Dans sa séance du 18 novembre le Parlement européen a pris position au sujet du Conseil européen d'Helsinki et de la convocation de la prochaine Conférence intergouvernementale. La résolution proposée par la Commission des Affaires Constitutionnelles (rapporteurs Dimitrokovopoulos - Leinen) a été approuvée par 273 voix pour, 83 contre et 42 abstentions.

Cette résolution est le résultat de nombreux compromis qui ont progressivement réduit la dimension innovante. Les points les plus remarquables concernent la demande d'une procédure pour "la constitutionnalisation de l'Union" à laquelle on devrait parvenir en divisant les Traités en deux parties : "une partie constitutionnelle qui regroupe le préambule, les objectifs de l'Union, les droits fondamentaux et les dispositions concernant les institutions, la procédure de décision et les diverses compétences", et une seconde partie qui "définisse les autres points déterminés par les Traités actuels".

En outre, le Parlement européen demande à la CIG de "modifier la procédure future de révision des Traités en se fondant sur la double légitimité de l'Union afin d'assurer la démocratisation du processus de révision en instituant un pouvoir de codécision entre les institutions qui représentent les Etats et celle qui représente les citoyens de l'Union".

Même si cette résolution contient quelques revendications fédéralistes fondamentales, comme le pouvoir de codécision fondé sur la "double légitimité" de l'Union, nous devons signaler deux lacunes : la première concerne l'objectif d'une Constitution fédérale européenne comme point final indispensable du processus de réforme ; la seconde, l'engagement du Parlement européen comme représentant légitime des citoyens européens à présenter son propre projet de Constitution comme base essentielle du dialogue constituant avec les gouvernements.

En ce qui concerne le premier problème, l'Intergroupe pour la Constitution européenne a tenté d'y porter remède en présentant un amendement "Duff - Frassoni" dans lequel il était demandé à la CIG d'entamer un processus "fondé sur l'élaboration d'une Constitution européenne". Cet amendement a obtenu 106 voix pour (ce qui n'est pas rien si l'on pense que les différents groupes politiques soit n'avaient pas donné d'indications de vote, soit s'étaient exprimés contre) et 322 contre. Il nous faut donc prendre acte que l'avant-garde fédéraliste dans le Parlement européen défend des positions encore minoritaires et qu'elle doit être soutenue par un travail tenace à la base. Les militants et les sections du MFE

et de l'UEF doivent prendre contact avec les députés qui se sont déclarés contre l'amendement pour dénoncer comme anti-démocratique, anti-européen et anti-fédéraliste leur comportement au sein du Parlement européen. Il est nécessaire de faire savoir aux citoyens européens ceux qui trahissent l'Europe des citoyens.

La seconde question concerne le degré de connaissance du Parlement européen de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Aujourd'hui la majorité du Parlement européen n'a pas encore le courage de proposer que le Parlement européen lui-même soit appelé à élaborer son propre projet de Constitution fédérale, de le faire connaître à l'opinion publique et aux Parlements nationaux et à la fin d'établir avec les gouvernements une méthode pour son approbation. Les députés européens craignent que se répète l'amère expérience du projet Spinelli qui une fois approuvé par le Parlement européen a fini dans les oubliettes du Conseil européen dominé par Madame Thatcher. Mais la situation politique est aujourd'hui complètement différente. Les parlementaires européens encore craintifs devraient se demander quel gouvernement, aujourd'hui, après la création de l'euro, la disparition de l'URSS, la crise balkanique, auraient encore la force et l'arrogance nécessaires pour repousser une Constitution élaborée par le Parlement européen au nom des citoyens européens et soutenue par l'opinion publique.

La vérité c'est que l'actuel Parlement, et si on exclut l'avant-garde fédéraliste, est encore l'otage des gouvernements nationaux et n'a pas le courage de se jeter dans l'arène politique européenne comme expression légitime de la volonté du peuple européen.

Il importe donc de travailler avec ténacité les partis à la base, à travers les députés européens et dans les Parlements nationaux pour essayer d'étendre le consensus autour de l'initiative constituante du Parlement européen.

C'est un travail difficile et contraignant. Mais les militants fédéralistes doivent avoir conscience que leur travail d'information des citoyens et de pression sur les députés est essentiel.

Nous sommes arrivés à une phase cruciale de la lutte pour la Fédération européenne. On peut gagner ou on peut perdre. Mais celui qui ne se bat pas a déjà renoncé à la victoire.

L'Unità europea, novembre 1999, traduit de l'italien par Albert Gordiani

LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE (CIG) ET APRÈS... ?

Gérard ONESTA

Vice-Président du Parlement européen – Verts

CIG. Derrière ce sigle se cache la Conférence intergouvernementale... et une bonne part de l'avenir de notre continent, car c'est là que s'élaboreront, d'ici la fin de l'an 2000, les réformes institutionnelles préalables à l'élargissement de l'Union. Autour de la table des négociations, la démocratie jouera gros, et avec elle, c'est toute l'Europe sociale, environnementale et citoyenne qui en sortira gagnante... ou affaiblie. Que les réformes soient minimales et la constitution européenne sera menacée de paralysie, condamnant l'Union à redevenir une simple zone de libre-échange. Repousser les réformes après élargissement est pourtant impossible : obtenir l'unanimité à quinze n'est pas facile, qu'en serait-il à vingt ou à trente ?

Il faut donc impérativement, dès cette CIG, anticiper les évolutions futures en « constitutionnalisant » les traités, c'est à dire en les rendant modifiables, comme toute constitution, à la majorité qualifiée.

Fin 1999, le Parlement européen, soutenu par la Commission, demandait une « CIG élargie » au-delà des trois points laissés en suspens par le Traité d'Amsterdam (nombre de commissaires, nombre de voix par pays et extension du vote à la majorité au Conseil).

Mais la plupart des Etats –dont la France, qui présidera l'Union à la conclusion de la CIG – semblent incapables de se projeter dans l'avenir. Les députés européens disposaient pourtant d'un important levier, s'ils avaient eu le courage de s'en servir. Ils pouvaient tenter d'obtenir un ordre du jour plus ambitieux, en menaçant de « faire la grève de l'avis ». L'avis du Parlement européen est en effet indispensable, selon les traités, pour lancer la CIG. Mais le 3 février dernier, une résolution est votée par le PE, très timorée, et se contentant de « contester l'ordre du jour trop limité arrêté par Helsinki, qui risque de remettre en question le processus d'intégration », et de « demander une attitude ouverte du Conseil envers les propositions de la présidence portugaise pour l'élargissement de l'ordre

du jour de la Conférence ». Il n'y aura donc pas de « grève de l'avis ».

Rappelant l'urgence d'un texte constitutif fort, fondant le respect des différences et la solidarité, j'avais pourtant appelé en séance plénière, en novembre 1999, les groupes PSE (socialistes) et PPE (démocrates-chrétiens), soit-disant européens convaincus, à être à la hauteur de l'enjeu : « Un Parlement vote souvent la loi. Il écrit plus rarement l'histoire. Puisque cet honneur nous est aujourd'hui donné, sachons en être dignes ».

(Article extrait du premier numéro de **MIDI FEDERALISTE EUROPEEN**, N° 1, février 2000, bulletin de la section régionale de l'UEF *Midi-Pyrénées*. Au sommaire également de ce premier numéro : l'éditorial de **Philippe FERAL**, Président régional de l'UEF, « l'Europe sera fédérale ou ne sera pas », un article de **Paul ARRIGHI** sur « Silvio Trentin, du Mouvement 'Libérer et Fédérer' : le refus de l'instauration du fascisme », et la présentation du *Casal Catala* et de l'Eurocongrès 2000-2001 des espaces occitans et catalans).

La Fédération vite !

« La Fédération vite ! » écrit le journaliste Bernard GUETTA dans sa chronique de l'Express du 27 janvier 2000. Quel bonheur de voir –pour une fois– l'enjeu européen si clairement et volontairement exprimé dans un hebdomadaire grand public.

Il est vrai que la mise en place de l'Euro relève heureusement du fédéralisme monétaire, lui même exigeant d'urgence son contrepoids démocratique de fédéralisme économique, social et donc politique. Et pourtant, les dirigeants européens semblent se satisfaire aveuglément de la fuite en avant dans l'élargissement et de l'illusion que de mini réformes institutionnelles permettraient de mieux faire fonctionner à 27 un système déjà à bout de souffle.

Le « récépissé de candidature » accordé à la Turquie sans débat public est révélateur d'une incapacité à poser les vraies questions : ce sont celles de l'identité européenne, enracinée dans l'histoire et la géographie, et du contenu de ce que nous voulons faire ensemble, pas seulement une addition démographique et économique mais, pour les militants européens, une construction politique, pas seulement un « club » mais une communauté.

Les fédéralistes que nous sommes sont confrontés à deux catégories d'anti-européens, « les souverainistes » bien sûr qui se trompent d'époque : la seule souveraineté ne peut être qu'européenne, il lui faut donc les outils de l'efficacité et de la démocratie, c'est-à-dire une Constitution fédérale respectueuse du principe de subsidiarité. Mais aussi adversaires plus insidieux : les « laisser-fairistes » qui ont oublié que l'Europe n'est pas le fruit du hasard mais bien de la volonté, de l'imagination et de la générosité mobilisées par des acteurs responsables : l'élargissement leur sert de prétexte à renoncer à une construction politique intégrée à caractère fédéral.

Pour autant, il serait à la fois inopérant et illégitime d'adopter, face à l'élargissement, une attitude frileuse inspirée par la seule nostalgie. Il faut, au contraire, sortir par le haut -comme nos prédécesseurs ont su le faire d'autres contradictions- du dilemme qui n'en est plus un entre l'aspiration à la réunification de l'Europe et la volonté non seulement de

ne pas gâcher mais de valoriser les acquis de l'Union. Dans les débats qui entourent la CIG, la priorité est d'accélérer -au lieu de différer ou diluer- le processus fédéral entre ceux qui y sont prêts en « avant-garde » ou en « centre de gravité » de l'Europe.

Une Fédération d'Etats-nations devrait répondre à un cahier des charges rigoureux, défini dans un texte à caractère constitutionnel : objectifs politiques, gouvernabilité (efficacité), lisibilité (contrôle citoyen), autonomie financière, capacités d'évolutions.

Au delà des mécanismes institutionnels, c'est l'enjeu politique historique qui doit aujourd'hui plus que jamais, me semble-t-il, mobiliser, au service d'un projet de civilisation qui apprivoise la mondialisation, les militants de l'Europe fédérale.

Anne-Marie IDRAC

Présidente du Mouvement Européen - France

(Article rédigé pour **Europe fédérale** - publication de l'*UEF-France* - et extrait de son numéro 11 - 1^{er} Trimestre 2000)

Députés français qui ont exprimé leur intérêt pour une initiative parlementaire "Constitution européenne"

Nom	Prénom	Groupe politique	Présent le 15/09/99
BOURLANGES	Jean-Louis	PPE	
ONESTA	Gérard	V	Oui
LIENEMANN	Marie-N.	PSE	
LAMASSOURE	Alain	PPE	Oui
FRAISSE	Geneviève	GUE/NGL	
LALUMIERE	Cathérine	PSE	
HAZAN	Adeline	PSE	
BOUMEDIENE -T.	Alima	V	
DUHAMEL	Olivier	PSE	Oui
ROD	Didier-Claude	V	
CAUDRON	Gérard	PSE	
FRUTEAU	Jean-Claude	PSE	
CORNILLET	Thierry	PPE	Oui
LIPIETZ	Alain	V	
ISLER BEGUIN	Marie Anne	V	Oui
DESIR	Harlem	PSE	
BAYROU	François	PPE	Oui
DE SARNEZ	Marielle	PPE	Oui

RESOLUTIONS DU COMITE FEDERAL DE L'UEF

Bruxelles 1 et 2 avril 2000

Résolution sur un noyau fédéral au sein d'une Union européenne élargie

Le Comité fédéral de l'U.E.F.,

1. Considère que l'élargissement de l'Union européenne est à la fois une étape logique, inéluctable, importante et une obligation à l'égard des millions de citoyens européens qui se sont libérés de la domination de l'Union soviétique avec notamment l'espoir que leurs Etats deviendraient membres d'une large communauté européenne de pays démocratiques ;
2. Se déclare préoccupé du fait qu'une Union européenne comprenant 27 ou 28 pays, et qui continuerait à être dotée de ses institutions actuelles, serait ingouvernable, régresserait en se transformant en une simple zone de libre échange et finirait par se désintégrer complètement ;
3. Est convaincu qu'une réforme limitée aux reliquats d'Amsterdam ou qui aurait pour seul objectif de consolider les procédures de coopération renforcée ne permettrait aucunement à l'Union de répondre aux défis auxquels elle est confrontée ;
4. Souligne que l'obstacle véritable sur la voie de la création d'une Union, qui soit capable d'agir et démocratique, réside dans le mécanisme même de prise de décision diplomatique c'est-à-dire intergouvernementale ; il est nécessaire d'appliquer la méthode démocratique permettant au Parlement Européen de participer à la décision, à égalité de droits avec le Conseil des Ministres ;
5. Est d'avis qu'une "intégration renforcée" pourrait être intéressante dans certains domaines de la politique européenne (Politique étrangère et de défense européenne, Justice et affaires intérieures) mais ne pourra toutefois pas résoudre le problème fondamental de la réalisation d'une Fédération européenne ;
6. Affirme qu'une façon de sortir de l'impasse dans laquelle l'Europe se trouve aujourd'hui est de créer, en tant que première étape vers une fédération de toute l'Europe, un noyau fédéral au sein de l'Union, qui permettrait de garantir un avenir de sécurité et de prospérité aux Européens de l'ouest comme de l'Europe centrale et orientale. Ce noyau fédéral devrait être ouvert à tous les Etats qui sont prêts à en faire partie et être composé des Etats qui sont prêts à accepter une Constitution européenne.
Cette Constitution devra prévoir la formation d'un exécutif responsable devant un parlement bicaméral - le Conseil des Ministres étant transformé en une seconde Chambre et le Parlement européen étant doté des pleins pouvoirs législatifs. Elle devrait être basée sur la reconnaissance des droits fondamentaux et être portée par les principes fondamentaux de la démocratie, de la primauté du droit, de la subsidiarité et de la solidarité ; la Constitution confèrera au noyau fédéral la compétence pour l'essentiel de la politique étrangère, de sécurité et de défense ;
7. Demande instamment au Parlement européen, à sa Commission des Affaires constitutionnelles, à l'Intergroupe "Constitution Européenne" et aux parlements et gouvernements nationaux de mettre ce projet à l'ordre du jour et d'étudier les dispositions techniques permettant de rendre les institutions d'un noyau fédéral compatibles avec celles de l'Union, de sorte que ceux des Etats qui ne veulent pas en faire partie dès le début soient assurés de pouvoir continuer à bénéficier de l'acquis communautaire ;
8. Rappelle que dans l'esprit des projets de Constitution européenne du Parlement européen (Projet de Traité "Spinelli" de 1984, projet Herman de 1984), le but de l'unification européenne doit être la formation d'un Etat fédéral européen constitué par l'ensemble des Etats européens qui partagent cet objectif.

Résolution sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la perspective d'une Constitution européenne

Le Comité fédéral de l'U.E.F.,

1. Accueille favorablement l'initiative visant à élaborer une Charte des droits fondamentaux européens et considère :
 - que l'Union européenne est une communauté de valeurs,
 - que la réunion, dans une charte, des droits fondamentaux et humains essentiels au niveau de l'Union constitue un point de référence nécessaire pour les citoyens,
 - que les droits fondamentaux de l'Union européenne incluent non seulement les droits humains classiques mais aussi les droits fondamentaux sociaux et culturels ainsi que les droits liés à la société de l'information ;Souligne le principe fondamental de la démocratie selon lequel tout pouvoir politique émane du peuple. Ce principe doit être introduit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et appliqué de telle sorte que le vote des citoyens européens détermine la formation du futur gouvernement européen.
2. Demande :
 - que les droits fondamentaux de l'Union soient intégrés dans les Traités U.E. et C.E., devenant ainsi juridiquement contraignants,

- qu'ils fassent autorité partout dans l'Union et qu'ils soient exigibles devant la Cour de justice européenne.
3. Demande aux membres de la Convention des droits fondamentaux d'initier un large débat public impliquant les parlements aux différents niveaux et les forces vives de la société.
 4. Est d'avis :
 - que l'élaboration d'une Charte européenne des droits fondamentaux représente un pas important sur la voie d'une Constitution européenne,
 - que d'autres éléments, tels que la définition des procédures de décision de l'Union européenne et la répartition des compétences entre l'Union, les Etats membres et les régions doivent suivre,
 5. Salue l'introduction d'une nouvelle méthode par laquelle des membres du Parlement européen, des parlements nationaux et des gouvernements des Etats membres, en consultation avec les organisations de la société civile, collaborent à la rédaction de la Charte. Après avoir conclu avec succès ses travaux sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union, la Convention devra immédiatement s'atteler à la tâche d'élaborer les autres éléments d'une Constitution européenne.

La Carinthie en proie à Haider

Le gouvernement autrichien, nouvellement formé, comprend six ministres membres du parti libéral autrichien (F.P.Ö), parti d'extrême droite. Mais son leader Jörg Haider n'en fait pas partie. Il est cependant toujours gouverneur de Carinthie, un des neuf Länder autrichiens ; il en est aussi le ministre de la Culture ! Celui qui fait chanter par ses jeunes partisans le rap de Haider, disant : «Mieux vaut un loup sous une peau de mouton qu'un mouton sous une peau de loup», montre en Carinthie son véritable visage (celui du «D. Hyder»), même s'il essaie d'amadouer l'opinion internationale.

Haider, gouverneur de Carinthie

Après des déclarations, en 1991, vantant la politique de l'emploi du III^e Reich, il avait dû démissionner de son poste de gouverneur. Il le retrouve en mars 1999 lors des dernières élections. Il dirige un gouvernement local qui comprend des membres du parti conservateur (Ö.V.P.)... mais aussi du parti social démocrate (S.P.Ö) ! Il faut dire qu'un des prédécesseurs de Haider, membre du S.P.Ö., a un jour avoué sa fierté d'avoir fait partie des Jeunesses hitlériennes.

Le F.P.Ö. préconise une politique xénophobe. Il demande la création d'une carte d'identité spéciale pour les étrangers.

En tant que gouverneur de Carinthie, Haider a voulu soumettre tous les élèves étrangers de son Land à des tests médicaux, après qu'un cas de tuberculose ait été découvert chez une élève originaire du Kosovo ; ce sont finalement tous les élèves qui ont été contrôlés, la loi autrichienne interdisant les mesures discriminatoires.

Haider s'en prend aussi aux écoles bilingues qui permettent à la minorité slovène de suivre un enseignement dans sa langue.

La Carinthie, bastion avancé du germanisme

La minorité slovène groupe 2 à 8 % des habitants de Carinthie, soit 15 000 à 50 000 personnes selon les estimations.

Le nationalisme de Haider prend sa source dans les rancœurs anciennes entre Autrichiens et Slovènes de Carinthie.

Avant la première guerre mondiale, les Slovènes étaient plus nombreux qu'aujourd'hui et étaient majoritaires dans la capitale Klagenfurt (Celovec en slovène). Après deux ans de conflit armé, de 1918 à 1920, un référendum est organisé le 10 octobre 1920 pour décider du sort de la province disputée entre l'Autriche et la Yougoslavie nouvellement créée. La Carinthie choisit alors de faire partie de l'Autriche. Mais elle se considère comme un bastion de la culture germanique aux confins du monde slave. Chaque année, le 10 octobre, des nostalgiques du passé, dont d'anciens Waffen S.S., se retrouvent à Klagenfurt pour commémorer le référendum.

De nouveaux affrontements eurent lieu en 1945. Si la situation s'est ensuite apaisée, les Slovènes ont longtemps été perçus comme une menace contre la langue et la culture allemandes.

Une politique hostile aux Slovènes

Les Slovènes restent victimes de discriminations pas toujours visibles.

Il y a aujourd'hui près de 90 écoles bilingues en Carinthie. Mais les familles slovènes sont forcées de choisir entre les deux langues, ce qui marginalise le slovène et favorise les écoles en allemand. Les jardins d'enfants slovènes sont privés de subventions. Haider veut imposer des germanophones monolingues comme directeurs des écoles bilingues.

Cependant il y a aussi des signes d'amélioration. Les partisans de Haider n'arrachent plus les panneaux bilingues. Il y a maintenant un «bureau

des groupes ethniques» où siègent des représentants slovènes consultés sur les sujets qui les concernent. Si les choses changent dans le bon sens, c'est en raison de l'appartenance de l'Autriche à l'Union Européenne et au Conseil de l'Europe, dont la Convention pour la protection des minorités a été signée et ratifiée par l'Autriche. Elle est tenue de l'appliquer et d'accepter un contrôle des autres états membres tous les deux ans.

Les sociétés slovènes et germanophones se ressemblent de plus en plus, et de plus en plus de familles germanophones font apprendre le slovène à leurs enfants pour pouvoir plus tard commercer avec la Slovénie indépendante, toute proche...

Y.J.

Article extrait de
Le Peuple Breton

AUTRICHE : LES TURCS CIRCONSPECTS



Dessin extrait de
Le canard enchaîné
(N° 4137)

L'approche de la Conférence intergouvernementale décidée au Conseil européen d'Helsinki remet au premier plan le problème de l'élargissement. Il s'agit d'un processus qui, en perspective, amènera l'Europe à compter 27 à 28 membres avec des structures économiques et sociales encore plus hétérogènes par rapport à celles des 15 membres actuels.

La majeure partie des hommes politiques européens, à l'exception de ceux qui favorisent sans réserve l'élargissement dans l'intention précise de transformer

l'Union en une zone de libre-échange, considèrent ces développements avec préoccupation. En fait il est clair qu'une Europe à 27 ou 28, avec les institutions actuelles, deviendrait tout à fait ingouvernable parce qu'une union d'États qui fonctionne avec la logique du compromis intergouvernemental aura d'autant plus de peine à trouver des plates-formes d'accord que les États qui en font partie seront nombreux. L'élargissement à 27 ou 28 serait traumatisant au point de remettre en question sérieusement l'existence même de l'Union.

Par ailleurs, l'élargissement de l'Union est une exigence inéluctable. La perspective de faire partie d'une grande communauté démocratique sur un pied d'égalité a sûrement joué un rôle dans les attentes et les motivations des comportements des citoyens des pays de l'Europe centrale et orientale, dans la phase historique où ils se sont libérés de la domination de l'Union soviétique comme dans la période qui l'a suivie. Si l'Union européenne se montrait incapable d'assumer la responsabilité qui lui incombe à l'égard des millions d'Européens qui aspirent à en faire partie, elle donnerait une preuve gravissime d'impuissance et d'incapacité qui compromettrait définitivement son prestige et sa force d'attraction et aurait de graves conséquences sur l'équilibre des forces en Europe et dans le monde.

Le refus de l'élargissement est donc aujourd'hui une position intenable. Il est, du reste, fondé sur la conviction qu'en gelant l'élargissement le statu quo européen se perpétuerait. Ce n'est pas vrai. L'élargissement sans réformes accélérerait la désagrégation de l'Union mais la méthode intergouvernementale paralyse déjà l'Europe des quinze. La vérité c'est que, dans le contexte européen et mondial instable que nous connaissons, la construction européenne ne peut pas simplement être maintenue dans l'état. Elle ne peut qu'avancer ou reculer. Et son recul signifierait que l'incapacité à décider, ainsi que le déficit démocratique des institutions de l'Union augmenteraient ce qui aurait comme conséquence à moyen terme, une crise des institutions démocratiques des États membres eux-mêmes, préfigurée par l'entrée des libéraux dans le gouvernement autrichien.

Presque tout le monde est donc d'accord sur la nécessité d'une réforme des institutions, comme condition de l'élargissement. Et beaucoup sont aussi d'accord sur le fait que le meilleur des compromis sur ce qu'on appelle les reliquats d'Amsterdam (composition de la Commission, extension du vote à la majorité et une pondération différente des votes au sein du Conseil) seraient d'un apport quasiment nul à la solution du problème.

C'est dans ce climat que réapparaît l'idée que la seule manière de ne pas enterrer l'Union avec l'élargissement consisterait à permettre qu'un groupe de pays aille de

l'avant sans l'assentiment des autres. Mais une fois de plus, l'attachement au fétiche de la souveraineté nationale entraîne une réponse fautive à une exigence juste. Cette réponse est celle d'une amélioration du

mécanisme de la coopération renforcée. Il s'agit d'un mécanisme déjà prévu dans le Traité d'Amsterdam qui prévoit qu'un certain nombre de pays membres, avec l'accord de tous les autres et sous réserve que d'innombrables conditions soient remplies, peuvent passer des accords qui les engagent à approfondir la collaboration

dans quelques domaines. Il s'agirait donc de simplifier les procédures prévues par le Traité d'Amsterdam pour faciliter leur réalisation.

Une fois de plus, on propose de contourner, avec un escamotage juridique, un problème qui ne peut être réglé que par une décision politique radicale. Il est certainement vrai que, pour sauver l'Union, il faut qu'émerge en son sein un noyau de pays qui acquière une véritable capacité décisionnelle, sans pour autant porter préjudice aux droits des autres. Mais l'expérience a désormais clairement démontré que l'obstacle sur la voie de l'acquisition d'une véritable capacité décisionnelle, c'est la méthode de la coopération intergouvernementale en tant que telle. Qu'elle prenne la forme de l'Europe à géométrie variable ou celle de l'Europe à la carte, n'y change absolument rien. Le problème est tout autre. Il s'agit de faire émerger, au sein de l'Union, un groupe de pays disposés à dépasser la méthode de la coopération intergouvernementale sous quelque forme que ce soit, c'est à dire de créer un véritable noyau fédéral (il doit ici être bien clair, compte tenu de la tendance de beaucoup d'hommes politiques à donner aux mots des significations arbitraires, qu'un "noyau fédéral" ne peut être rien d'autre qu'un État fédéral, constitué par les pays membres de l'Union les plus étroitement interdépendants et objectivement les plus intéressés à poursuivre sur la voie de l'unification). C'est seulement de cette manière qu'il serait possible de concilier les avantages de l'élargissement avec la capacité d'agir et la légitimité démocratique d'une partie de l'Union et en perspective de l'Union dans son ensemble.

Il n'est pas question de se cacher la difficulté de ce projet. Il présuppose une transformation institutionnelle radicale qui provoquerait des résistances rudes et des risques de rupture. Mais sa réalisation est possible tout comme l'a été la réalisation de l'Union monétaire à onze pays ; et les institutions du noyau fédéral pourraient sans difficulté être rendues compatibles avec le maintien de l'Union actuelle et avec la conservation de l'acquis communautaire de la part des États qui ne voudraient ou ne pourraient pas faire partie du noyau fédéral dès le début.

Le fait est que, malgré la nécessité objective de franchir ce pas, on n'entrevoit aujourd'hui dans aucun des États de l'Union, la volonté de l'accomplir. Le fétiche de la souveraineté nationale continue à obscurcir la conscience et à conditionner les comportements des hommes politiques. Mais les contradictions objectives inhérentes à l'élargissement exploseront à court terme et mettront une partie des gouvernements face à la nécessité inéluctable d'affronter le problème et de choisir entre la solution radicale de la création du noyau fédéral et la fin pitoyable de l'unification européenne.

**lettre
européenne
mars 2000**

Publius

Mort à Vence (Alpes-Maritimes) mardi 22 février dans sa quatre-vingt-dix-septième année, Alexandre Marc était l'un des pionniers de la construction européenne. Chef de file de la tendance fédéraliste dite "intégrale", il en fut le théoricien et le meilleur propagandiste.

D'une famille de juifs russes éloignés de toute pratique religieuse, il était né à Odessa le 1er février 1904 et, encore adolescent, participa au mouvement socialiste-révolutionnaire. En 1919, le jeune Aleksandre Marcovitch Lipiansky suit ses parents en Allemagne, puis à Paris où, d'emblée, il se tint pour pleinement français. Fidèle à la vocation qui ne le quittera plus, il fonde en 1931 le cercle d'inspiration oecuménique qui donnera naissance au groupe, puis à la revue, *l'Ordre nouveau*. C'est dans le manifeste rédigé à cette occasion que figure pour la première fois le qualificatif "personnaliste", dans le sens qu'il aura pour Emmanuel Mounier, aux côtés duquel Marc participa à la création de la revue *Esprit*.

La rencontre décisive de sa vie fut celle d'Arnaud Dandieu qui mettait la dernière main à son livre *La Révolution nécessaire* (rédigé en collaboration avec Robert Aron) et allait mourir prématurément peu après. Brisé, mais plus résolu que jamais à poursuivre l'oeuvre commune, Marc se convertit au catholicisme et épouse Suzanne Jean, jeune protestante languedocienne, qui partagera toutes ces activités militantes et lui donnera quatre enfants.

Dans les années précédant la guerre, Marc est proche des dominicains réunis autour du père Boisselot et collabore à leurs publications, notamment *La Vie intellectuelle*. Il publie en 1933 son premier livre, *Jeune Europe*, qui démonte la redoutable séduction des régimes totalitaires. Sa pensée libertaire et dialectique se constitue alors dans le sillage de Proudhon et de Péguy (sur lequel il écrira un "cahier" très engagé, publié à Marseille en 1941).

Actif dans la Résistance dès l'été 40, il réside alors à Aix-en-Provence où l'avait attiré notamment la

présence du philosophe Maurice Blondel. Menacé d'arrestation, il s'abrite en Suisse, au début de 1943. De là seront établis les premiers contacts qui, avant même la Libération, jetteront les bases de l'Union européennes des fédéralistes dont Marc sera en 1946 le premier secrétaire général. Paru deux ans plus tard, son livre *A hauteur d'homme*, la Révolution fédéraliste trace le programme d'une Europe qui, loin de se limiter à une alliance défensive d'Etats, devra transformer de fond en comble les pays d'Europe et la société humaine en général.

La même année 1948, se tient l'historique Congrès de La Haye, dont Marc avait réclamé la tenue, sous le nom d'états généraux de l'Europe. Avec son ami Denis de Rougemont, il est le porte-parole des opposants à "l'unionisme" churchillien pour démontrer que, sans des abandons de souveraineté limités mais réels, ce que l'on prétend construire sera bâti sur du sable. La même idée-force inspirera au début des années 60 le Congrès du peuple européen dont Marc est, avec le futur commissaire européen Altiero Spinelli, l'un des animateurs.

Tirant la leçon des échecs subis par une certaine forme d'agitation politique, Marc prendra ensuite ses distances pour se consacrer à la préparation de militants. Dans ce but, il fonde en 1954 le Centre international de formation européenne (CIFE) qui, avec ses prolongements du Collège universitaire d'études fédéralistes d'Aoste et de l'Institut européen de Nice, a vu passer plus de 20 000 stagiaires et étudiants.

Inlassablement, Alexandre Marc fut l'exemple même de l'union de la pensée et de l'action qui était au coeur de sa philosophie. Ceux qui l'ont approché restent à jamais marqués par son empreinte. L'avenir lui donnera toute sa place parmi ceux qui ont inspiré l'entreprise sans doute la plus déterminante du siècle qui s'achève, et prépare l'avenir.

Bernard Vuyenne, *Le Monde*, samedi 4 mars 2000

L'ENGAGEMENT FEDERALISTE DE JULIUS NYERERE

A l'occasion de la mort de Julius Nyerere (1922-1999), la presse internationale a rappelé son rôle comme l'un des principaux leaders de l'Afrique indépendante, comme le premier président du Tanganika puis de la Tanzanie (après l'unification, en 1964, de ce pays avec Zanzibar) et comme un ambassadeur prestigieux du tiers-monde auprès de la communauté mondiale.

Mais il reste une facette de l'engagement politique de Julius Nyerere que les commentateurs internationaux ont complètement oubliée : son engagement en faveur du fédéralisme africain qui ne peut pourtant pas être séparé de son engagement en faveur de l'indépendance et de la décolonisation. En effet, Nyerere, s'est rendu compte, dès les premiers balbutiements de la lutte contre le colonialisme britannique, que les peuples d'Afrique n'auraient aucune garantie de liberté sans que leur unité soit garantie par une fédération. En rappelant les années des premières luttes pour l'indépendance, Nyerere a écrit : « de la formation de la *TANU* –*Tanganyika African National Union*– jusqu'à 1961, notre mouvement s'est renforcé des luttes parallèles menées ailleurs en Afrique. Nous nous considérons comme partie intégrante d'un mouvement continental pour la liberté, et des triomphes, comme au Ghana en 1957, nous réconfortaient et nous donnaient de nouvelles forces. Nous nous aperçûmes alors que nos luttes et nos rêves étaient réalistes ; l'Afrique pouvait devenir libre ». C'est pourquoi le parti de Nyerere participe à la fondation, et soutient activement par la suite, le *Pan-African Freedom Movement for East and Central Africa* et la *All African People's Organization Conference*. Ces deux mouvements agissaient pour coordonner et soutenir les luttes pour l'indépendance africaine dans les différents pays. « Nous reconnûmes –affirme Nyerere– que les frontières séparant nos différentes organisations libératrices étaient artificielles ».

En 1963, alors que la plupart des pays africains ont réussi à s'émanciper de la domination coloniale et que se pose le problème des relations entre les divers nouveaux Etats nationaux indépendants, Nyerere, prend fermement position pour une fédération africaine. « Notre but doit être celui des Etats-Unis d'Afrique. Ils peuvent seuls donner réellement à l'Afrique l'avenir que son peuple mérite après des siècles d'incertitude économique et d'oppression sociale ». Si les peuples africains ne réussissent pas à atteindre cet objectif, leur indépendance à peine conquise se transformerait en divisions, en rivalités et en guerres. « Les frontières qui divisent les Etats africains sont tellement insensées que sans notre sens de l'unité elles seraient une cause de friction... Pour nous, faire des revendications sur le territoire les uns des autres reviendrait à jouer dans la main de ceux qui veulent maintenir l'Afrique dans la faiblesse afin d'augmenter leur force relative pour l'avenir, et pourrait nous amener à l'absurdité tragique de dépenser de l'argent en armements alors que nos peuples meurent de manque d'attention médicale et sont affamés par le manque de connaissances ». Ces considérations ont malheureusement été plus que justifiées par l'histoire. La désunion des Etats africains n'a pas seulement généré des dépenses colossales d'armement, en comparaison du produit intérieur brut des pays concernés, bien supérieures à celles des pays développés, mais aussi interdit de drainer des ressources adéquates vers des plans de développement qui pour être efficaces ne pouvaient pas de toute façon se limiter aux dimensions trop étroites des économies nationales post-coloniales. La politique de division de l'Afrique est la première cause de malheur, de pauvreté, de guerre et de génocide que son unité aurait au contraire pu éviter. L'enseignement de l'histoire est éloquent. Il suffit de comparer le destin des treize colonies d'Amérique du Nord qui, une fois gagnée leur indépendance, ont su se donner une constitution fédérale, avec les vicissitudes de l'Afrique et de l'Amérique latine où les tentatives d'unification régionale ont misérablement échoué.

Nyerere était conscient que l'objectif des Etats-Unis d'Afrique ne pouvait pas être atteint à brève échéance et qu'en politique il faut se contenter d'accomplir les pas en avant qu'une situation historique donnée consent. C'est pourquoi, à la Conférence d'Addis Abeba de mai 1963, à laquelle malgré les efforts de Kwame Nkrumah (autre fédéraliste africain et président, à l'époque, du Ghana) on ne peut parvenir qu'à un accord pour la création qu'une impuissante Organisation de l'unité africaine (OUA), Nyerere reconnaît réalistement que l'objectif révolutionnaire de l'unité fédérale de l'Afrique tout entière n'est pas encore réaliste. « Un vrai révolutionnaire –observe t'il– n'est pas un rêveur irréaliste. Un vrai révolutionnaire est celui qui analyse une situation donnée avec une objectivité scientifique et qui agit en conséquence ». C'est pourquoi, Nyerere, accepte les résultats décevants d'Addis Abeba, mais reconnaît de suite, et il le réaffirmera très souvent par la suite, que les Africains, en voulant conserver une souveraineté nationale anachronique, n'ont pas éloigné les dangers et les maux de la division. Il n'était pas dit cependant qu'il soit impossible d'effectuer de petits pas en direction de l'unité africaine. Si l'objectif de l'union continentale n'était pas encore possible il fallait toutefois tenter la voie des unions fédérales sur un plan régional.

L'occasion se présente en 1964, lorsque les conditions sont mûres pour l'union politique entre le Tanganika et Zanzibar. Dans son discours pour célébrer l'union de ces deux pays, Nyerere observe que « l'union entre le Tanganika et Zanzibar a été déterminée par nos deux gouvernements pour les intérêts de l'Afrique et de l'unité africaine ». Il n'y a pas d'autre raison. L'unité de notre continent ne doit venir ni de Moscou ni de Washington ». A

la même époque Nyerere propose le projet ambitieux d'une fédération de l'Afrique de l'Est entre la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Ces pays ont déjà connu une forme d'union administrative à l'époque coloniale et de nombreuses institutions communes, comme l'Université de Makerere, subsistent entre eux. Il était évident que la désunion était néfaste au maintien de la paix et au bien être des trois peuples. Nyerere déclare donc de manière décidée que le but d'une politique raisonnée d'unification devrait être de créer une fédération et qu'une fédération « une fois instituée, elle est instituée définitivement... C'est donc, en pleine connaissance des difficultés et des implications de la fédération que je déclare catégoriquement que le gouvernement de la République unie (de Tanzanie) et moi même sommes disposés à entrer immédiatement dans une fédération avec le Kenya ou l'Ouganda, ou avec le Kenya ou l'Ouganda seulement ».

La fédération de l'Afrique de l'Est n'a jamais vu le jour. Les ambitions nationalistes ont été plus fortes que les idéaux unitaires. Cet échec n'a cependant pas empêché Nyerere d'agir, lorsque les conditions le permettaient, en faveur de l'unité africaine et de celle de tous les peuples de la terre. « Les Etats-nations construisent leur unité interne en bâtissant ou en exagérant leurs différences avec les autres nations... Au plan international la loi de la jungle prédomine... C'est évidemment absurde. La technologie du vingtième siècle enjambe le monde et nous essayons malgré cela de gérer les relations sociales comme si les frontières nationales érigeaient des barrières impénétrables entre les divers peuples ». Il est là nécessaire d'avoir une vision à long terme et de ne pas avoir peur d'indiquer avec courage le but ultime. Ce but, c'est le gouvernement mondial. Il n'importe pas qu'il ne puisse pas être institué dans l'immédiat. Sans cet objectif pour l'action, il est également impossible de se fixer une feuille de route pour le court terme. « En ce moment le discours pour le gouvernement mondial -qui est ce que requiert une société mondiale- est un rêve éveillé. C'est un rêve très logique et c'est très nécessaire. Mais il ne va pas se concrétiser rapidement ». La perspective du gouvernement mondial permet toutefois de définir quelques objectifs intermédiaires. « Nous devons nous réjouir des Nations unies, aussi imparfaites soient-elles, et devons travailler à leur renforcement ».

La vision politique de Nyerere est ici claire. La voie est tracée pour un engagement fédéraliste fructueux du niveau local jusqu'au niveau mondial. Il est nécessaire de dépasser, quand et où c'est possible, la souveraineté absolue des Etats nationaux. Il faut combattre la « prolifération des Etats-nations. Tandis que nous travaillons à l'unité mondiale, nous pouvons construire l'unité de notre continent. Ou, si l'unité africaine est une étape trop importante pour être atteinte en une fois, alors nous pouvons créer une plus grande unité africaine par des unions, des fédérations ou des associations entre les Etats-nations actuels, afin de réduire le nombre de sociétés souveraines en Afrique ».

Nous pouvons conclure cette brève évocation de la pensée et de l'action politique de Julius Nyerere par trois observations.

La première concerne l'actualité du fédéralisme dans la politique africaine. Il est exact que le nationalisme a prévalu jusqu'à présent. Il est vrai que toutes les tentatives d'union fédérale sub-continentale ou continentale ont jusqu'à aujourd'hui échoué. L'OUA n'est qu'une mauvaise imitation des Nations unies et les Etats de l'Afrique occidentale n'ont réussi à conserver une monnaie commune que grâce au soutien de la France et de l'Union européenne. Aucune forme d'unification politique ne s'est encore développée de manière autonome. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner la perspective fédéraliste. Les maux des divisions nationales artificielles sont trop évidents. Si les jeunes africains veulent construire une Afrique indépendante ils devront de plus en plus diffuser le message fédéraliste de Julius Nyerere. Le nationalisme est une idée du XIX^e siècle. L'avenir c'est le fédéralisme.

La seconde observation concerne les moyens de la lutte fédéraliste en Afrique. Jusqu'à ce jour -et c'est là certainement un facteur qui a favorisé l'échec des tentatives passées d'unification supranationale- les fédéralistes africains ont agi séparément ou par petits groupes nationaux isolés. Il faut créer un mouvement fédéraliste africain enraciné dans les divers pays et doté d'un solide centre supranational. Il est impossible de se battre avec succès contre le nationalisme si l'on accepte, a priori, les divisions nationales entre les fédéralistes eux-mêmes. Les prémisses d'une lutte efficace pour l'unité africaine c'est donc la construction d'un mouvement fédéraliste supranational, autonome et indépendant de tous les pouvoirs constitués.

La troisième considération concerne les rapports entre l'unité européenne et l'unité africaine. L'Union européenne collabore aujourd'hui au développement de l'Afrique par le biais de la Convention de Lomé. Cette collaboration est inadéquate et insuffisante. Les premiers à en être conscients ce sont les fédéralistes européens qui depuis la seconde guerre mondiale se sont battus pour la fédération européenne en particulier pour modifier radicalement les rapports entre les pays riches et le Tiers-monde. Dans le programme politique des fédéralistes européens, bien résumé dans le slogan « Unir l'Europe pour unir le monde », il y a un chapitre important sur l'unité africaine. Si notre

proposition de doter l'Union européenne d'une Constitution et d'un gouvernement fédéral est couronnée de succès, alors nous aurons bâti les conditions d'une réforme radicale de la Convention de Lomé, aujourd'hui un simple accord de coopération commerciale, mais avec des institutions communes (l'Assemblée parlementaire et le Conseil) en mesure de permettre un réel partenariat intercontinental pour le développement. En effet, le gouvernement fédéral européen aurait un intérêt (il ne s'agit pas seulement d'un devoir ou d'un acte de générosité) à proposer aux africains un grand projet de développement de leur continent tout entier (réseau ferroviaire à grande vitesse, réseaux informatiques, mise en valeur des sources énergétiques...) à la seule condition que les africains eux-mêmes se mettent d'accord entre eux sur les voies et les temps de leur unification politique. Cela serait, grâce à une coopération intercontinentale pour le développement, une impulsion décisive à la cause de la paix et de l'unification mondiale. Le fédéralisme permet de regarder loin et de projeter l'avenir. Un *partnership* sur un pied d'égalité pour le développement entre l'Afrique et l'Europe est-il un songe ? Peut-être. Mais, de toute façon, pour reprendre une expression forte de Nyerere lui-même, « il est très logique de rêver et c'est très nécessaire ».

Guido MONTANI

Toutes les citations de Julius NYERERE, sont traduites de son ouvrage *Freedom and Unity*, éd. Oxford University Press, 1966.

Guido Montani, professeur d'économie internationale à l'Université de Pavie est secrétaire général du *Movimento federalista europeo*, section italienne de l'Union européenne des fédéralistes et du Mouvement fédéraliste mondial. Il est également l'auteur de différents ouvrages dont deux ont été publiés en français :

Le tiers-monde et l'intégration européenne, éditions Fédérop, Lyon, 1982, 188 pages (cet ouvrage comprenant une importante partie anthologique avec des textes de Léopold Sedar Senghor, Kwame Nkrumah et Julius Nyerere),

En collaboration avec Tetevi Godwin Tete Adjalo et d'autres fédéralistes africains, **L'Afrique, l'Europe et la démocratie internationale**, éditions Fédérop, Lyon, 90 pages.

Il vient de publier **Il federalismo, l'Europa e il mondo. Un pensiero politico per unire l'Europa e per unire il mondo**, éd. Piero Lacaita, Rome, 1999, 172 pages.

Sur le fédéralisme africain lire également, les textes choisis et introduits par Fall Cheikh Bamba, dans *Le Fédéraliste*, « le fédéralisme dans l'histoire de la pensée », Pavie, XXIX^e année, 1987, pp. 171 à 190.



marées noires ...

.. Guy Marchand écrivait en 1978

"En 1955, 107 députés et lords britanniques du groupe parlementaire mondialiste, sous l'impulsion d'Henry Osborne, proposent le projet NEPTUNO qui suggère de placer les mers et les océans situés hors des eaux territoriales sous la juridiction de l'ONU. Ce projet est présenté en 1956 au Foreign Office et au Président du Conseil des Ministres français de l'époque, Edgar Faure.

Cette suggestion n'est, bien sûr, pas retenue, au nom, sans doute, du réalisme qui caractérise les dirigeants politiques !

Depuis cette date, les marées noires se multiplient, s'aggravent ; la pollution des mers et des océans augmente dangereusement ; les armateurs des pavillons de complaisance, négriers du monde moderne, continuent leurs ravages, les frontières des Etats-nations augmentent en raison de la décision unilatérale de chaque Etat d'étendre à 200 milles la limite des eaux territoriales., les Etats-nations, pour protéger ces nouvelles frontières, accroissent leur flotte de guerre, le tonnage des poissons pêchés, de ces faits, diminue, face à une population qui croît !

Aujourd'hui c'est la Bretagne, durement touchée, demain ce sera la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou l'Italie.

La solution au problème de la gestion des océans peut-elle être trouvée au niveau des Etats-nations ? N'est-il pas temps d'en revenir aux suggestions du groupe parlementaire mondialiste britannique : une loi mondiale pour un problème mondial !

L'éditorial du "Monde" du 24 mars 1978 le souligne : "la lutte contre la pollution et surtout la prévention relèvent à l'évidence de la politique internationale".

Les catastrophes maritimes rendront-elles les dirigeants nationaux raisonnables ? Prendront-ils conscience de leur impuissance, ainsi que le relève ce même éditorial, "solitaires, ils tentent de moraliser la mer et ses lois" ?

Une fois de plus, c'est la souveraineté nationale absolue qui, seule, sort gagnante de cette épreuve, mais à quel prix ? celui des Bretons qui, eux, sont les victimes de cet égoïsme de chaque Etat-nation".

merci à Renée Marchand de nous avoir gentiment transmis ce texte.

l'union européenne :

un modèle d'unification régionale

L'Union européenne constitue un modèle dans nos efforts pour l'unification régionale de l'Asie du Sud.

Nous n'avons pas besoin d'inventer une nouvelle méthode. Nous pouvons tirer des enseignements des succès et des erreurs de l'Union européenne. J'insisterai d'abord sur le besoin d'unification régionale puis j'examinerai dans quelle mesure l'Union européenne peut constituer un modèle.

La plus grande partie de ce qui constitue aujourd'hui l'Asie du Sud n'était autrefois qu'un vaste continent. La division entre l'Inde et le Pakistan a été justifiée par le fait que les musulmans habiteraient au Pakistan et les hindous en Inde. Ce critère est anti fédéraliste par principe, dans la mesure où le fédéralisme préconise des structures qui unissent des sociétés plurielles. Il existe à proprement parler peu d'exemples d'un monde unipolaire ou de communautés absolument homogènes. Même si l'on prend ce critère au sérieux, cela n'a jamais marché et ne marchera jamais. Il y a plus de musulmans qui vivent en Inde que n'en représente la population du Pakistan et du Bangladesh réunis. L'Inde et le Pakistan font tous les deux la mauvaise tête en poursuivant des politiques expansionnistes agressives, ils augmentent la tension en produisant des armes nucléaires et attisent le conflit concernant les frontières en exploitant le patriotisme.

Durant le récent conflit indo-pakistanaï du Cachemire, si un soldat indien était tué au combat du côté pakistanaï, il était considéré comme un envahisseur du Pakistan et comme un héros en Inde. Pour un soldat pakistanaï la même chose s'appliquait. C'est pourquoi l'unification régionale est essentielle pour que le peuple innocent vive en paix des deux côtés, là où n'existait autrefois qu'une seule communauté.

Dans la région, la haine de l'ennemi est exacerbée pour justifier l'augmentation du budget militaire. L'establishment militaire constitue un lobby puissant qui influence la politique. Au Sri Lanka le budget militaire atteignait 6% du PNB en 1996 et au Bangladesh 1,6%. L'Inde et le Pakistan dépensent une part importante de leur PNB pour des dépenses non budgétaires, et les dépenses pour la recherche nucléaire ne sont même pas du ressort du parlement ni du contrôleur général en Inde. Il s'agit d'un pur et simple gaspillage de ressources qui, si elles étaient bien utilisées, auraient depuis longtemps éliminé la pauvreté, l'absence de soins élémentaires et d'éducation dans l'Asie du Sud.

Il est prouvé que le coût d'un tank peut permettre de construire 20 écoles dans notre pays. On a le choix

entre les fusils et le beurre !

Si un gouvernement est incapable de procurer de l'eau potable à des millions de gens mais s'il peut dépenser des milliards pour des missiles nucléaires "Agui", c'est une violation des droits de l'homme. D'où la nécessité de l'unification régionale pour des raisons économiques.

Par ailleurs, l'Inde assume actuellement dans la région un rôle de "big brother". Certains soutiennent qu'avec une telle hégémonie, l'unification régionale n'est pas possible.

L'Inde et le Pakistan considèrent leurs armes nucléaires comme une dissuasion minimale, rejetant l'idée de l'utiliser en premier. Le fait est qu'en Asie du Sud, nous sommes moins en sécurité qu'avant alors que nos gouvernements prétendent que les armes nucléaires contribuent à créer une meilleure sécurité en Asie du Sud.

La région est riche en ressources. Il n'est pas rare de constater que tandis qu'une zone connaît des inondations, une autre non loin de là souffre de sécheresse. Les fortes pluies dans les Himalayas, du Népal à l'Inde, inondent régulièrement le Bangladesh chaque année au mois de novembre.

Sur ce point au moins, l'Association de l'Asie du Sud pour une coopération régionale (SAARC) a fait un progrès considérable et il existe maintenant le Barraka River Accord entre l'Inde, le Bangladesh et le Népal. Les ressources naturelles telles que les rivières qui ne connaissent pas de frontières ne peuvent pas être soumises à la souveraineté nationale. De la même manière, les désastres nucléaires affecteront l'ensemble de la région et même le monde entier. C'est pourquoi la région de l'Asie du Sud devrait suivre la voie de l'Union européenne pour la sécurité mondiale.

L'Asie du Sud, civilisation la plus ancienne du monde, va droit à un effondrement économique dû essentiellement à l'augmentation de la dette extérieure liée aux importations excessives. D'où l'importance du principe de subsidiarité. Le Pakistan, l'Inde et les autres peuvent mutuellement aider leurs économies à grandir. Par exemple, actuellement, le Bangladesh recherche en dehors de la région une assistance technique coûteuse alors que des pays de la région pourraient l'aider à y pourvoir. Il existe actuellement des barrières commerciales et la libre circulation des gens est entravée. C'est pourquoi l'unification régionale préservera la pluri-ethnicité de la région selon le principe de subsidiarité.

Dans notre région, en plus d'une identité commune, nous partageons aussi la discrimination à l'égard des filles et des enfants, le problème du travail des

texte de

W. James Arputharaj
(WFM Inde)

(traduit de l'anglais
par Jean-Luc Prevel)

enfants, etc.. Le trafic des filles du Népal vers l'Inde et le travail des enfants au Bangladesh pourraient être empêchés si nous, les peuples de la région, prenions la situation en charge comme une responsabilité collective et essayions de résoudre nos problèmes locaux avec une approche fédéraliste. C'est pourquoi l'unification régionale résoudra les problèmes de fond auxquels les gens de la région sont confrontés.

L'expérience de l'UE

L'Union européenne est en vérité un précurseur. Depuis la fin des années 40, lorsqu'ont débutés les efforts pour construire l'Union européenne, il n'y a plus eu de conflit militaire dans la région. Une intégration économique forte a en fait stabilisé les économies faibles à l'intérieur de la région. L'expérience européenne nous encourage à inclure les exclus.

Dans la région de l'Asie du Sud il y a beaucoup de réfugiés qui sont sans État, par exemple les Tibétains, les tribus Chakma, les Afghans et les Tamouls Sri Lankais. Alors que j'étais jeune étudiant à Strasbourg j'observais avec ravissement les compte-rendus du Parlement européen sur les jeunes et l'emploi en Europe? C'est pourquoi la structure pré-fédérale résout les problèmes dans l'intérêt mutuel.

Dans le même temps nous devons continuer nos efforts pour démocratiser l'ONU. L'UNPA (assemblée parlementaire des Nations Unies) constitue un pas important dans cette direction. Nous devrions aussi essayer d'encourager le processus démocratique au Bouthan et en Birmanie. Les organisations de la société civile fonctionnent comme un gouvernement parallèle. Maintenant qu'elles sont puissantes, elles devraient susciter un cadre politique pour la région. Il faut prendre sérieusement en compte les obstacles sociaux et culturels à l'unification politique et au contraire identifier et renforcer les facteurs sociaux qui y contribuent.

Je crains la montée possible d'un nationalisme européen et je crois qu'il faut l'éviter. Nous concevons notre unification régionale comme une partie de la structure fédérale mondiale.

Si nous permettons qu'existe un patriotisme européen, asiatique et américain nous ne pourrions pas résoudre les problèmes mondiaux en tant que fédéralistes.

L'UE devrait passer d'une sécurité commune

européenne à une sécurité globale et suivre le principe de subsidiarité en encourageant la formation d'autres fédérations régionales. L'UE devrait s'engager pour la consolidation d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix de préférence à l'OTAN. L'ONU est la première étape vers un gouvernement fédéral mondial.

Vers l'Union de l'Asie du Sud

De nombreuses initiatives ont été prises dans la région de l'Asie du Sud en direction d'une paix globale. Le Sri Lanka s'est fait l'ardent défenseur d'une loi de la mer et le Népal le promoteur d'une zone de paix dans l'Océan indien. L'Inde et Indira Gandhi ont joué un rôle crucial dans le mouvement des Non-alignés et le Groupe des 77. Ces initiatives devraient conduire la région vers des enjeux de sécurité mondiale plus que de simple sécurité régionale. La paix et l'harmonie mondiales sont de notre responsabilité commune. Il existe déjà une forme de coopération entre les gouvernements d'Inde, du Pakistan, du Sri Lanka, du Népal, du Bouthan et des Maldives qui forment le SAARC.

Ils commencèrent au départ par des programmes communs d'échanges culturels, dans les domaines du tourisme, de l'art et de la musique. Des ONG telles que le Centre de la jeunesse asiatique (AYC) les poussèrent à s'intéresser à des questions comme celles concernant les femmes. Ils ont aussi abordé des questions telles que le travail des enfants, l'environnement et le terrorisme. Depuis que ce mécanisme gouvernemental existe nous devons aller de l'avant, dans le sens de notre rêve d'une structure fédérale. Tout ce dont nous avons besoin c'est d'une minorité significative d'intellectuels qui soutiennent les fédéralistes d'Asie du Sud.

En Asie du Sud il nous faut privilégier l'union politique bien avant de penser la roupie-dollar. Il faut créer des systèmes et une structure fédérale. Le terme de démocratie n'est pas nouveau dans la région. Nous ne sommes pas seulement la région qui aurait la population la plus nombreuse au monde mais des aspects de vie démocratique ont été pratiqués par des sociétés tribales il y a plus de 5000 ans.

Nous croyons vivement que l'Union européenne, l'Union de l'Asie du Sud, l'Union sud-américaine et l'Union africaine contribueront toutes ensemble au renforcement d'une structure fédérale mondiale basée sur la démocratie, la justice, le développement et la paix.

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien : 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 12, rue président Carnot 69002 LYON

- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

L'impérialisme américain favorise la prolifération nucléaire

Sergi VIAULE

Lorsque, en octobre 1999, le Sénat américain a rejeté le traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires, les commentateurs ont été unanimes : la faction la plus réactionnaire de l'impérialisme américain l'avait emporté sur le juste et le raisonnable. De fait, ce que ce vote confirmait, c'était la volonté de main-mise des Etats-Unis sur le reste du monde. C'était aussi le refus de tout dialogue international et, au-delà, le refus de reconnaître le rôle prépondérant des Nations unies.

Cette position était prévisible. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis les bombardements de l'OTAN sur le Kosovo et sur la Serbie que déjà les responsables américains reprochaient à l'ONU son incapacité alors que c'est eux qui avaient fait tout leur possible pour court-circuiter l'organisation internationale. C'est seulement après avoir largué leurs bombes et, il faut le dire, sous la pression internationale que les Etats-Unis ont accepté, à contre cœur, que les Nations unies aient un rôle à jouer. C'est ainsi qu'ils ont empêché l'élaboration d'un accord organisant le retrait des troupes yougoslaves et la création d'un protectorat international au Kosovo. Malgré le ralliement tardif de son administration, la stratégie américaine a consisté, encore et toujours, à récuser le rôle décisionnaire des Nations unies. Pis encore ! Ils ont essayé de leur faire porter la responsabilité des conséquences sanglantes de la guerre qu'ils venaient de mener avec leurs complices européens. Il faut déplorer que l'Union européenne ne se soit pas encore dotée d'une organisation armée qui lui soit propre et qui garantisse son indépendance politique. Le Sommet européen des 11 et 12 décembre 1999 à Helsinki a fourni une réponse à cette question cruciale en programmant la création progressive d'une armée européenne. Bientôt, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'aura plus de raison d'être. Si cette politique d'indépendance européenne se confirme, les Etats-Unis devront quitter définitivement notre continent.

Pour en revenir à l'ONU, les dirigeants américains se taisent sur le fait que c'est avant tout à cause de l'avarice des Etats-Unis que le Haut-commissariat aux réfugiés n'a reçu que 140 des 400 millions de dollars nécessaires à la reconstruction des habitations détruites au Kosovo. Par leur refus de régler leur quote-part aux Nations unies, ils mettent en danger le projet de cette organisation de reconstruire le Timor oriental qui s'élève à un million de dollars. De plus, les Etats-Unis font tout, et depuis longtemps, pour bloquer la création d'une force d'intervention rapide de l'ONU. Une force qui serait sous l'autorité de son Secrétaire général. Le Président Clinton demande au Congrès de régler les contributions américaines dues au budget de l'organisation internationale, mais il ne se donne vraiment pas beaucoup de mal pour faire voter une telle mesure. C'est pourquoi la dette s'élève aujourd'hui, par suite du retard pris, à 1,5 milliard de dollars.

En se tournant vers l'ONU pour entériner la guerre aérienne qu'ils ont menée contre la Yougoslavie, les Etats-Unis et leurs valets occidentaux ont manifestement violé la Charte des Nations unies qui stipule que seul le Conseil de sécurité peut autoriser le recours à la force. Pareillement, en empêchant -de mèche avec leur allié indonésien- l'intervention d'une force des Nations unies à Dili pour faire respecter la volonté de la population démocratiquement exprimée, les Etats-Unis sont restés égoïstement agrippés à leurs seuls intérêts. Ils n'ont jamais voulu prendre en considération les résolutions de l'ONU insistant sur la complète illégalité de l'occupation du Timor oriental par Jakarta.

Dans le monde tel que nous le connaissons, il est probable qu'il y aura d'autres violations des droits de l'homme comme celles perpétrées au Timor oriental, au Kosovo, au Kurdistan et ailleurs encore. De tels méfaits rendront nécessaires des interventions armées internationales sur un territoire illégalement occupé par un Etat souverain. C'est la liste des nations à décoloniser qui doit être tenue à jour (nous le voyons aujourd'hui avec la Tchétchénie, l'Irlande, le Tibet, le Pays basque, etc.). Mais en cas d'intervention, seule l'ONU a le droit, et même le devoir, de prendre des décisions d'une telle gravité. La crainte d'un éventuel veto russe ou chinois ne confère pas aux Etats-Unis, pas plus qu'à leurs serviles satellites britanniques ou français, le droit de bafouer la présence des Nations unies sur les questions de décolonisation et de sécurité dans le monde. C'est pourquoi, nous, au Parti Occitan (POC) nous disons que le fonctionnement de l'organisation internationale doit être démocratisé. Le droit de veto reconnu aux puissances nucléaires est une insulte à la démocratie et un encouragement aux armements de destruction de masse. Toutes les nations, petites ou grandes, doivent être égales en droit et en devoir au sein des Nations unies. Elles doivent toutes participer, sur un pied d'égalité, à la gestion des affaires d'une planète débarrassée des armes nucléaires et des armes chimiques.

En agissant en solitaires, les Etats-Unis hurlent, aux oreilles de tous, leur mépris pour les autres nations du monde. C'est cela l'impérialisme. Et l'impérialisme américain se croit assez fort pour se dispenser de se conformer aux accords internationaux. Mais sa déraison va jusqu'à exiger que les autres s'y soumettent. C'est la position qu'a la France par rapport aux questions linguistiques : elle demande une législation internationale qui, d'un côté, protège le français mais qui, de l'autre, tue l'occitan. C'est la même affaire que l'absence de reconnaissance par Washington de la Cour pénale internationale destinée à juger les crimes de guerre et les génocides. Début 1998, l'administration Clinton avait officiellement affirmé son soutien à la création de cette instance. Mais, en juillet 1998, lorsque la nouvelle cour a été approuvée à Rome par 102 Etats, les Etats-Unis ont été l'un des sept pays à voter contre. Les six autres étaient Israël, la Libye, l'Irak, la Chine, le Qatar et le Soudan. Pourquoi les Etats-Unis se sont-ils joints à une telle alliance ? Un diplomate américain a expliqué, le 31 août 1998, sans barguigner, que c'était parce que « le tribunal fait courir un risque à ceux qui ont en charge la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale ». Il faut comprendre qu'il faut un tribunal pour tous les autres mais que les dirigeants et les soldats américains doivent échapper à sa juridiction.

La loi de l'arrogance impérialiste apparaît dans le refus américain de signer la convention de 1997 interdisant les mines antipersonnel. Le monde entier s'était mis d'accord pour déclarer hors la loi ces engins, bombes à retardement responsables d'innombrables morts civiles et militaires. L'organisation qui avait mené la campagne pour la signature de cette convention internationale a reçu le prix Nobel de la Paix. Les dirigeants américains ont applaudi tout en déplorant les morts dues aux mines disséminées dans le monde entier par des nations irresponsables. Mais, plus cyniques que jamais, ils n'en ont pas moins continué d'utiliser ce type d'arme en Corée et sur leur base cubaine de Guantanamo. Le caractère pervers des Etats-Unis est ici parfaitement mis en évidence.

Le dictat de Washington se manifeste encore à l'occasion de la campagne pour la protection des enfants en temps de guerre. La convention des droits des enfants de 1994 reflète l'opinion croissante du monde en matière d'utilisation des jeunes comme combattants ou comme esclaves. Or, deux pays seulement ont refusé de signer et de ratifier cette convention : les Etats-Unis, bien entendu, et la Somalie. Cela se passe de commentaires. Quiconque voudrait voir dans la non-ratification par les Etats-Unis du traité d'interdiction globale des essais nucléaires une simple aberration devrait se souvenir du traité sur la non-prolifération de 1968. Dans ce cas, l'exception américaine n'a guère été subtile. Certes, les Etats-Unis ont signé et ratifié ce traité. Mais, en même temps, Washington a toujours refusé de prendre au sérieux l'engagement des puissances nucléaires déclarées (pour les autres, le monde entier continue de se voiler la face) de faire des avancées significatives en direction de « l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires ». Cet engagement est pourtant consigné dans le texte du traité.

Un tel engagement universel pourrait convaincre d'autres pays de renoncer à l'arme nucléaire. Malheureusement pour l'Universalité, les diplomates américains, au moment de la conférence convoquée en janvier 1995, à Genève, sur ce thème, ont assuré que la seule idée que leur pays puisse se défaire de son armement atomique « était rien moins que risible ». Comme l'a dit alors le représentant du Mexique, « ils insistent, comme des adultes s'adressant à des enfants, pour que le reste du monde fasse ce qu'ils disent et non pas ce qu'ils font ».

Les donneurs de leçons

Les Etats-Unis, pays qui voudrait, comme la France, donner des leçons de démocratie au monde entier, refuse de signer ou de ratifier une longue série de textes internationaux. Entre autres : la Convention des Nations unies sur les droits économiques (1966), la Convention sur les droits des femmes (1979), la Convention sur les droits humains de l'Organisation des Etats américains (1969), les protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 élargissant la protection des populations civiles en temps de guerre. D'un autre côté, les Américains continuent de refuser la Convention sur les droits de la mer de 1982.

Nous, Occitans, nous connaissons un autre Etat impérialiste (il faut bien appeler les choses par leur nom) qui signe avec des réserves ou qui ne signe pas les textes internationaux selon ce qu'il croit être ses intérêts nationaux. Le comportement brutal de l'impérialisme se répercute du plus puissant au plus faible. L'Humanité doit se doter d'une Organisation des Nations unies démocratique et capable de réguler et de régler les différents entre nations. Cette gestion devra se faire dans la clarté, la fraternité inter-nationaliste et la justice.

Article extrait de *Occitania*, périodique du Parti occitan (POC), N° 109.
Traduit de l'occitan par Bernat LESFARGAS

« Les langues régionales et minoritaires – le centralisme français à l'épreuve »

Cette soirée, qui a réuni plus de 60 participants et a obtenu le soutien de la mairie d'arrondissement, a été organisée conjointement par les *Jeunes Européens – Lyon (JE - jeunes du Mouvement européen)*, les *Fédéralistes mondiaux (MFM)*, l'*Union européenne des fédéralistes (UEF)* et la *Maison de l'Europe de Lyon*. Elle a également été soutenue par les organisations *Ecoutes et Regards*, *Régions et Peuples solidaires (R&PS)* et la section *UEF* de Feyzin dans la banlieue lyonnaise.

Daniel Hulas (secrétaire général de l'*UEF-France*) a animé cette soirée-débat avec David Cortier (responsable des *JE*) et a remercié le Maire M. Gilles Buna (*Verts*) de son accueil. Il a également introduit les deux orateurs, Gustave Alliol (Président du *Parti Occitan-POC*, et de *R&PS*, maire de Saint-Hostien) et Joseph Yacoub (professeur à l'Université catholique de Lyon, écrivain et spécialiste mondialement reconnu des minorités nationales).

De nombreux documents ont pu être distribués aux participants qui ont par ailleurs reçu un important dossier introduisant le thème des débats, préparé par Sylvie Chevron du Bureau de la Maison de l'Europe, et contenant un dossier tiré de *Courrier International*, des articles du *Monde* (Bernard Cerquinglini, "Le Commerce des langues est l'avenir de la francophonie" et Nathalie Guibert, "Les écoles en langues régionales sont déçues des propositions gouvernementales"), un article de Chistian Guyouvarc'h, porte-parole de l'*Union démocratique bretonne (UDB)* et secrétaire général de *R&PS*, "les langues régionales au Parlement Européen" et, enfin, à titre d'illustration des arguments des opposants à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, des documents de la *Fédération des Œuvres Laïques du Rhône*.

Daniel Hulas a conclu son introduction en résumant le sujet « *La Charte européenne des langues régionales et minoritaires est-elle un texte dangereux, offrant un levier juridique à ceux qui désirent le séparatisme, préparant une balkanisation de la société ?... La France reste crispée sur ce sujet. Peut-elle continuer à défendre les cultures minoritaires dans le monde et se montrer ainsi peu généreuse à l'égard de son patrimoine, riche de 75 langues différentes – 21 en métropole, 54 Outre-Mer* ».

Dans son intervention Gustave Alliol a affirmé que « *malgré la décision de la France de ne pas ratifier cette Charte, le débat n'est pas clos et qu'il convient donc de l'entretenir... Aussi bien le Président de la République, en 1996, que le Premier ministre, en 1997 et en 1998, s'étaient montrés d'abord favorables à la signature de la France... Présent en Europe de l'Est lorsque, le 7 mai 1999, Pierre Moscovici avait signé la Charte à Vienne, au nom de la France j'avais alors pu constater la satisfaction des délégations d'Europe de l'Est... Mais le Président de la République a saisi le Conseil Constitutionnel et ce dernier a déclaré ce texte non compatible avec la Constitution française. De fait, le débat dépasse, comme sur les problèmes européens, les clivages droite/gauche traditionnels* ». Gustave Alliol a également résumé la Charte du Conseil de l'Europe en rappelant qu'elle définit des idéaux et des principes de base tels que la protection des langues régionales et minoritaires en Europe, le droit de pratiquer sa langue dans la vie privée et publique, l'aspect de valeur fondamental du *pluriculturel* et le nécessaire respect de la diversité. Il a aussi souligné que la Charte garantit la souveraineté des Etats et leur intégrité territoriale. Gustave Alliol a résumé diverses perceptions possibles, celle des opposants de la ratification (« *c'est la fin de la République une et indivisible* ») mais aussi, «... il y a peu de locuteurs ; tout le monde comprend le français ; ces langues sont inutiles sur le plan économique ; leur étude contrarie l'étude des langues étrangères ; ce sont des langues féodales ; ces mesures coûtent chères ; elles constituent une menace pour la langue française, en recul sur le plan européen et mondial ; il s'agit d'un thème d'extrême droite, réactionnaire, qui alimente le débat sur le racisme, l'indépendantisme ; leur reconnaissance est une remise en cause de l'Etat-Nation ; la laïcité admet des différences dans la vie privée... ») et enfin d'autres réserves telles que celles de ceux qui considèrent que ce texte « *n'apporte rien de plus dans le cas de la France* » ou qu'elle « *ne vise pas les dialectes ni les langues des migrants* ». Il a rappelé quels sont les engagements des Etats signataires : l'encouragement et le soutien de ces langues dans la vie privée et publique et l'existence de 98 propositions concrètes dont 35 doivent être signées pour que la ratification soit possible. Il a souligné que ces mesures n'étaient pas contraignantes et que l'enseignement obligatoire était laissé au seul volontariat. En conclusion de son intervention Gustave Alliol a demandé la ratification en soulignant que « *la France respecte déjà 39 critères* », que « *cette Charte ne va pas très loin mais est une prise de position très forte* », et « *qu'en France, les blocages sont d'ordre idéologique et les crispations* ».

doivent être vaincues » et a de nouveau insisté sur les enjeux importants de ce débat : crispation identitaire, évolution du monde et des structures des Etats-nations, égalité dans le respect de la différence, bilinguisme comme apprentissage de la diversité avant de conclure que la ratification de la Charte ne pouvait être qu'une étape.

Joseph Yacoub a élargi le débat à l'Europe et au monde en soulignant que « les Nations unies reconnaissent le droit à des populations minorisées de défendre leur culture, leur langue, leur identité », que le Conseil de l'Europe a adopté une Convention cadre pour la protection des minorités nationales en 1994 et que « la France a une position délicate : donneuse de leçons sur les minorités dans le monde, position contraire chez elle ». Il a également rappelé qu'il existe, sans doute, 6.700 langues dans le monde et que « l'ONU, par la voix de Khofi Annan, son Secrétaire général, affirme le devoir de maintenir la diversité, héritage commun de l'humanité ». Joseph Yacoub a reconnu que « cette gestion n'est pas facile, par les Etats-Nations, mais il existe des pistes : l'Espagne ultra centralisée sous la dictature a par exemple adopté en 1977 une Constitution respectueuse des diversités... et reconnu des régions autonomes (par exemple la Catalogne en 1978) ». Il a également cité l'exemple du Canada où le Français est la langue officielle du Québec, où « également au Manitoba anglophone et suite à la plainte d'un député francophone les lois sont dorénavant traduites en Français... avant d'affirmer que « la France, qui a soutenu des minorités -Chaldéens, Chrétiens du Liban- a du mal à appliquer ces principes à elle-même. Cette négation de l'autre est une dérive du civisme abstrait. L'être humain a besoin de reconnaissance de son identité, opposée à l'uniformité ». Joseph Yacoub a donné des exemples européens où des minorités sont reconnues : Tsiganes ou Sorabes en Allemagne, Slovènes ou Croates en Autriche, les Frisons, les Val d'Aostains en Italie... avant d'insister sur le fait « qu'avec la mondialisation il y aura en fait de plus en plus de sociétés multiculturelles..., les schémas traditionnels de l'Etat-Nation sont dépassés... nous devons réinventer des modèles d'organisation politique et dépassionner les débats... nous allons vers une multiplicité d'appartenances... L'Union Européenne adopte une monnaie unique mais en même temps prouve la diversité et encourage la coopération transfrontalière... l'Europe est multiple, riche de ses diversités... » et de conclure « Nous possédons une citoyenneté plurielle : bretonne, française, européenne, mondiale ».

Un débat d'environ une heure s'est engagé avec le nombreux public, permettant à une douzaine de personnes de s'exprimer, et aux deux orateurs de leur répondre. Cette soirée, organisée à Lyon, par les seules organisations fédéralistes et européistes, en l'absence de composante organisée localement de Régions & Peuples solidaires, souligne à nouveau la communauté de préoccupations entre l'ensemble des composantes de la « force fédéraliste ».

Fédéchoses

Charte européenne des langues régionales : le blocage français

Le refus du Président Chirac de ratifier la Charte des langues minoritaires est symptomatique des blocages idéologiques de la République française. La non-constitutionnalité de cette charte n'est qu'un prétexte, car la constitution peut-être modifiée par le Congrès, ce qui arrive souvent et va encore arriver pour la justice et le statut de la Polynésie Française et de la Nouvelle Calédonie.

L'attitude résignée du Premier ministre est injustifiable : il pouvait passer « outre » la décision du Chef de l'Etat. La vérité est que le pouvoir ne fait preuve d'aucune volonté réelle de prendre en compte ce problème et se crispe sur une version figée, archaïque, quasi religieuse de la République, se coupant un peu plus chaque jour d'un « peuple » plus assujéti que souverain. Le modèle universel et

fédérateur des premiers principes républicains s'est corrompu quand l'Etat s'est coulé dans les habits de l'ancien régime et a subi une dérive impérialiste et ethnique représentée aujourd'hui par les « souverainistes » de tous bords.

L'évolution actuelle de la société française qui tend de plus en plus à désacraliser les « mythes républicains fondateurs » figés est une chance à saisir pour que la République redevienne ce qu'elle était en 1789 : un laboratoire d'expérimentation de nouvelles formules de démocratie et une espérance pour l'avenir.

Jean-Louis RACCOUCHOT

(Article extrait de *La Lettre du Forum pour l'Innovation Sociale et Politique* – N° 4, novembre 1999 – c/o Miquieu PRAT, 9 allée de Chabanottes, 05000 GAP). Au sommaire de ce numéro également lire un article de Robert LAFONT « Un mot-piège : nationalisme » et l'intéressant compte-rendu de l'Assemblée générale de ce groupe tenue à Arles le 25 septembre 1999 sous sa présidence. Abonnement 10 Euros).

COUR PENALE INTERNATIONALE

Le Traité et sa pilule.

Pour soigner son petit compagnon domestique (chien, chat) on mélange astucieusement le médicament à sa nourriture, et le tour est joué ...

C'est ainsi que le projet de loi (n° 2065) autorisant la ratification de la Convention portant statut de la Cour pénale internationale, présenté le 22 février dernier en un article unique comprenant l'article 124, a été mis aux voix et adopté par l'Assemblée Nationale.

La CPI, instituée le 17 juillet 1998 à Rome, est une étape très importante de l'histoire de l'organisation de la société mondiale. Les précédents de Nuremberg, Tokyo, puis les TPI ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, ont ouvert la voie et démontré l'attachement de chacun de nous à l'exigence de justice et au refus de l'impunité.

**Oublier les crimes,
c'est commettre un crime.**

Et même si à ce jour la démonstration n'en est pas encore visible, il est certain qu'une telle institution aura dans le temps un effet dissuasif sur les criminels virtuels, comme il sera pour les victimes potentielles un véritable encouragement à résister.

La Cour n'est pas opérationnelle. Elle pourrait l'être dans 2, 3 années. La condition : 60 pays sur les 120 signataires de Rome devront avoir remis le Traité ratifié au Secrétaire général des Nations Unies (120 Etats dont tous les pays de L'UE, 21 abstentions, 7 contre : Etats Unis, Chine, Inde, Israël, Bahrein, Qatar et Vietnam). A ce jour, 7 pays ont fait la démarche. Beaucoup d'autres, obligés d'adapter leur propre constitution ou législation pénale, seront en mesure de la faire dans les mois à venir.

La France est, elle, désormais prête et le Président de la République peut solennellement remettre le Traité au Secrétaire général de l'ONU.

Il le fera, sauf miracle, en indiquant son intention, celle de la France, de faire usage de l'article 124, article dont elle a été l'inspiratrice à Rome. La France sera seule, ou des rares, à manifester cette intention.

L'article 124 est une clause restrictive permettant de reporter la reconnaissance de la compétence de la Cour

pour juger les crimes de guerre, à une échéance de sept ans maximum après l'entrée en vigueur du statut.

Dans son rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, Pierre Brana (député PS Gironde) s'attache à démontrer l'absence de justification de cette clause, souligne ses contradictions et attire l'attention sur ses conséquences négatives pour ceux-là même qu'elle est sensée "mettre à l'abri d'accusations infondées et abusives, teintées d'arrières pensées politiques" (Jacques Chirac et Elizabeth Guigou dixit).

Dans sa séance du 22 février, l'Assemblée Nationale mettait en débat.

Les groupes adoptaient globalement le texte, avec des réserves différemment exprimées sur l'article 124.

PS (François Loncle), vote mais demande un réexamen de la position française après 2, 3 années d'existence de la Cour ;

PC (François Asensi), vote mais évoque la possibilité ainsi offerte par le 124 à la Russie d'échapper aux poursuites probables pour ses interventions en Tchétchénie (*encore que le Traité n'aura pas d'effet rétroactif* - NDLR) ;

UDF (Pierre-André Wiltzer), vote en souhaitant que la France renonce à l'article 124 ;

RPR (Pierre Lelouche), vote, demande au *gouvernement* de déclarer qu'il n'utilisera pas l'article 124 ;

DL (Mme Ameline), vote, avec réserves sur le 124.

La décision appartient désormais au Président de la République et au Gouvernement qui disposent d'une vote global positif. Les larges réserves qui l'accompagnent sauront-elles infléchir leur position ?

La CPI, pour laquelle le MFM s'est largement investi, localement et mondialement (WFM coordinateur d'un collectif de plus de 300 associations à travers le monde et partie prenante de la négociation de la Convention de Rome - juillet 1998), reste un événement capital. Après tout, 7 années sont vite passées Un moment de honte, et la pilule sera digérée.

Roland Calba

LE GOUVERNEMENT DE LA MONDIALISATION PASSE PAR L'EUROPE

La mondialisation a creusé un fossé toujours plus profond entre l'Etat, resté national, et le marché, devenu mondial.

La conséquence la plus grave c'est le déclin de la démocratie qui, elle, s'arrête toujours aux frontières nationales.

Cette contradiction est devenue explosive dans l'Union européenne, au sein de laquelle on a unifié le marché et on a créé une monnaie unique alors que le gouvernement est resté uniquement entre les mains des seuls représentants des gouvernements nationaux.

**FAITES ENTENDRE VOS VOIX, VOS OPINIONS.
PARTICIPEZ AUX RENCONTRES ET MANIFESTATIONS DE NICE
POUR REVENDIQUER LE POUVOIR DU PEUPLE A GOUVERNER L'EUROPE.**

Le gouvernement démocratique de l'Europe indiquera au monde la voie de l'unité et de la démocratie internationale, la voie pour restituer à la politique le pouvoir de gouverner la mondialisation.